Nations Unies S/2006/379

Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juin 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 juin 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, et conformément au paragraphe 9 e) de la résolution 1647 (2005) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria.

Je vous serais obligée de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier en tant que document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria
(*Signé*) Ellen Margrethe **Løj**

06-36435 (F) 130606 130606

Annexe

Lettre datée du 25 mai 2006, adressée à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria par le Groupe d'experts sur le Libéria

Les soussignés ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport qu'ils ont établi conformément à l'alinéa e) du paragraphe 9 de la résolution 1647 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Groupe d'experts sur le Libéria

(*Signé*) Arthur **Blundell**

(*Signé*) Damien **Callamand**

(*Signé*) Caspar **Fithen**

(*Signé*) Tommy **Garnett**

(*Signé*) Rajiva Bhushan **Sinha**

Rapport du Groupe d'experts présenté conformément à l'alinéa e) du paragraphe 9 de la résolution 1647 (2005) concernant le Libéria

Résumé

Bois

Les sanctions sont de manière générale efficaces et l'on ne signale aucune activité d'exportation. Dans son premier décret, la Présidente Johnson-Sirleaf a déclaré que tous les contrats de concession forestière sont considérés comme nuls et non avenus parce qu'ils ne sont pas conformes au droit. La reprise de toute exploitation forestière industrielle a également été interdite jusqu'à l'achèvement du processus de réforme. Ces réformes sont indispensables dans la mesure où l'Office des forêts n'a toujours pas les moyens d'empêcher l'exploitation illégale. Il a néanmoins opéré de nombreuses améliorations impressionnantes, en particulier en coopération avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), pour accroître les rentrées de recettes.

Diamants

Un montant de 1,4 million de dollars destiné à la réforme du secteur du diamant a été décaissé par les États-Unis d'Amérique en janvier 2006. Un contrat pour la gestion de ces ressources a été adjugé à une société de conseil internationale, qui a son siège aux États-Unis, Futures Group, et qui est désormais affecté au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, un contractant chargé de superviser et de coordonner les projets visant à préparer le Libéria à présenter sa demande d'admission au Processus de Kimberley. Le Ministère et Futures Group sont convenus d'un système de contrôles internes adapté à la situation locale et tenant compte des contraintes budgétaires, qui, à leur avis, sera acceptable dans l'optique du Processus de Kimberley.

Le déploiement de personnel et de véhicules, l'acquisition de certificats et les derniers préparatifs en vue de la mise en place d'un laboratoire d'analyse minéralogique sont en cours. Il faudra toutefois que les partenaires de cette opération fournissent encore un effort considérable pour intégrer ces éléments au sein d'un mécanisme fonctionnel. Un responsable du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique (GEMAP) a été chargé de procéder à l'examen des concessions au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, et d'aider ce dernier à s'acquitter de ses tâches courantes. Une mission d'experts du Processus de Kimberley doit procéder du 22 au 28 mai 2006 à un examen des préparatifs effectués par le Ministère pour pouvoir demander à participer au régime de certification du Processus de Kimberley.

Bien que la délivrance de licences et de permis pour l'extraction de diamants soit suspendue depuis le 14 janvier 2005, les efforts visant à mettre fin à l'extraction illégale dans les zones minières reculées du pays, qui ne fait que s'amplifier dans la plupart des régions, ont été entravés par l'insuffisance des moyens dont dispose le Gouvernement pour interdire ces opérations et par l'absence d'un mandat clair de la MINUL dans ce domaine. Dans un cas, la présence d'un camp de mineurs crée un risque sérieux pour la santé publique.

Finances

La responsabilité et la transparence dans le domaine financier constituent un défi majeur pour le nouveau Gouvernement libérien. La Présidente Johnson-Sirleaf a nommé à des postes clefs des personnes qui partagent ses vues concernant la transparence et l'intégrité de l'Administration. Ce cadre de dirigeants a entamé le processus à long terme consistant à redresser le Libéria, qui était au bord de la faillite, avec une économie effondrée.

En dépit de la volonté d'oublier le passé et d'aller de l'avant dans le domaine financier, il est difficile de le faire en l'absence d'institutions qui permettent de garantir le respect du principe de la responsabilité. Un grand nombre des transactions financières opérées et des décisions prises dans le passé, dans des circonstances loin d'être régulières et transparentes, ont des effets de grande portée. Cette situation devra être corrigée. Les décisions à prendre sont difficiles et lourdes de conséquence, mais la prospérité du pays en dépend.

La Présidente Johnson-Sirleaf s'est engagée à faire vérifier tous les comptes du Gouvernement, mais ce processus doit être engagé sans tarder et avec diligence. Il faudra du temps pour le mener à bien, et les résultats devront ensuite être utilisés pour faire face à des problèmes fondamentaux, par exemple pour ramener les recettes maritimes au niveau qu'elles avaient atteint au cours de la période 1997-2000. La Présidente devra tout faire pour renforcer des institutions telles que le Bureau du Vérificateur général des comptes, la Commission de réforme de la gouvernance, la Commission de la lutte contre la corruption et le secteur judiciaire.

Le budget révisé était axé sur les problèmes immédiats, mais le projet de budget pour 2006-2007 devrait servir de précédent pour l'avenir, et prévoir des allocations qui stimulent la croissance, en particulier dans les secteurs des services sociaux et économiques, comme la santé, l'éducation, les travaux publics, le développement rural et l'agriculture.

Si les progrès actuels continuent, le produit intérieur brut (PIB) augmentera après la levée des sanctions, ce qui contribuera à consolider toute l'économie grâce à la sécurité que les recettes supplémentaires conféreront au Gouvernement, et non pas à alimenter de nouveaux conflits.

Impact socioéconomique et humanitaire des sanctions

Vu la bonne volonté dont la communauté internationale a largement fait preuve à l'appui des efforts de reconstruction après la guerre et de la remise sur pied d'institutions démocratiques au Libéria, de nombreuses possibilités de changements constructifs s'offrent au pays. L'intégrité du nouveau Gouvernement et son engagement résolu en faveur du GEMAP, dont la mise en œuvre a déjà commencé, contribueront pour beaucoup à cette évolution.

D'un autre côté, la capacité institutionnelle actuelle du Gouvernement reste extrêmement limitée à maints égards, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services sociaux de base. Si les restrictions imposées par les sanctions des Nations Unies sur les exportations de bois d'œuvre et de diamants ont des effets bénéfiques du point de vue de la réforme de ces secteurs, elles continuent à être perçues par de nombreux Libériens comme l'une des causes principales du chômage élevé et des difficultés économiques et sociales qui en résultent.

Si les réformes, soutenues par une gestion durable des ressources naturelles, peuvent contribuer à l'exploitation profitable de ces ressources et apporter des avantages à long terme au peuple libérien, le problème majeur auquel le Gouvernement et ses partenaires internationaux doivent s'attaquer dans l'immédiat semble consister à répondre aux besoins pressants des couches les plus pauvres de la population du Libéria, en particulier les jeunes.

Interdiction de voyager

Le Groupe a constaté un certain nombre de violations de l'interdiction de voyager par des ressortissants libanais qui ont utilisé les aéroports comme point d'entrée dans des pays situés aussi bien en Afrique qu'en Europe. Compte tenu de la porosité des frontières dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, il est particulièrement difficile d'y dépister d'éventuelles violations de l'interdiction de voyager. Cette interdiction continue d'être un outil efficace pour la communauté internationale, et les pays devraient être encouragés à l'appliquer au maximum.

Embargo sur les armes

Aucune importation d'armes n'a été observée au Libéria depuis 2003. La MINUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Libéria continuent de rassembler des armes légères en quantités limitées. De manière analogue, aucune opération importante de recrutement transfrontière n'a été observée le long des frontières du Libéria. La situation reste cependant précaire du fait qu'un grand nombre d'ex-combattants ne participent toujours pas au programme de réintégration, en particulier aux frontières du pays et aux alentours de la capitale, Monrovia. Des tensions ethniques ont également été observées dans les comtés de Nimba et de Lofa. Le recrutement de nouveaux membres des forces armées et de la police du Libéria est en cours, et les candidats font l'objet d'un processus rigoureux de vérification de leurs antécédents.

Abréviations

AMA	American Mining Associates
BIVAC	Bureau Veritas
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale (Center for International Forest Research)
DDRR	Désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion
FMI	Fonds monétaire international
GEMAP	Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
LIMINCO	Liberian Mining Company
LISCR	Registre maritime et commercial du Libéria (Liberian International Ship and Corporate Registry)
LPRC	Société libérienne de raffinage du pétrole
LURD	Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MODEL	Mouvement pour la démocratie au Libéria
MOTC	Monrovia Oil Transport Corporation
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

I. Introduction

1. Le 20 janvier 2006, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a désigné un groupe d'experts pour : a) évaluer l'impact et l'efficacité des sanctions imposées au Libéria par le Conseil de sécurité; b) évaluer les progrès accomplis en vue de satisfaire aux conditions mises à la levée de ces sanctions; et c) évaluer les incidences humanitaires et socioéconomiques de celles-ci. Les sanctions imposées au Libéria portent sur les armes, les diamants et le bois, les voyages des personnes considérées comme une menace à la paix dans la région et le gel des avoirs de ces personnes. Entre février et mai 2006, le Groupe a procédé à des évaluations au Libéria, en Sierra Leone, au Liban, aux États-Unis d'Amérique et aux Émirats arabes unis auprès de l'Union européenne, et a collaboré avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire. Conformément à la résolution 1647 (2005) du Conseil, le présent rapport contient une évaluation de toutes les sanctions.

2. À moins que le Conseil de sécurité n'adopte une nouvelle résolution, les sanctions portant sur les biens expireront le 21 juin 2006. L'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager sont en vigueur jusqu'au 21 décembre 2006, tandis que le gel des avoirs se poursuit et est examiné à intervalles réguliers par le Conseil.

Base du régime des sanctions au Libéria

3. En 2001, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions au Libéria pour son rôle dans le conflit en Sierra Leone voisine [résolution 1343 (2001)], limitant ainsi le commerce des armes et des diamants et les voyages d'individus de premier plan faisant obstacle à la paix dans la région. En 2002, le Conseil a demandé la mise en place de régimes d'audit concernant le bois et le registre d'immatriculation des navires au Libéria [résolution 1408 (2002)]. En mai 2003, il a accentué les pressions en étendant les sanctions au bois [résolution 1478 (2003)] et un mois plus tard, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a inculpé le Président Taylor, alors en exercice, pour crimes contre l'humanité.

4. L'accroissement des pressions dues aux sanctions et l'extension du conflit (y compris l'insurrection du groupe rebelle Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) à partir de la Guinée et du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) à partir de la Côte d'Ivoire ont obligé le Gouvernement libérien à conclure un Accord général de paix. Taylor s'est exilé au Nigéria échappant provisoirement au Tribunal spécial, et son gouvernement a été remplacé par le Gouvernement national de transition du Libéria, composé des trois factions belligérantes. Compte tenu de la précarité de la situation, le Conseil de sécurité est resté préoccupé du fait que l'Accord général de paix n'était pas universellement appliqué et que le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et la prolifération des armes continuait d'exacerber le conflit régional. En conséquence, en décembre 2004, le Conseil a renouvelé les sanctions [résolution 1579 (2004)] et les a étendues aux personnes, demandant aux pays de geler les avoirs de certaines personnalités de premier plan, dont certaines occupaient des postes de haut rang au sein du Gouvernement national de transition [résolution 1532 (2004)].

5. L'application de l'Accord général de paix est restée précaire; des responsables corrompus du Gouvernement national de transition ont détourné une grande partie des recettes de l'État et le Ministre de la justice, Kabineh Ja'neh, n'a pas gelé les avoirs. Le Conseil de sécurité a donc adopté la résolution 1607 (2005) en juin 2005

et la résolution 1647 (2005) en décembre 2005, par lesquelles il a maintenu toutes les sanctions.

6. Par le passé, l'accès aux revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles a permis aux Libériens de financer des conflits violents. À une certaine période, au milieu des années 90, Taylor gagnait un montant estimé à 10 millions de dollars par mois en « taxes » sur le minerai de fer, le bois, le caoutchouc, l'or et les diamants dans les régions du Libéria contrôlées par ses forces. Le Conseil de sécurité a décidé de maintenir les sanctions afin de favoriser la paix et la stabilité régionales tant que le Gouvernement ne sera pas en mesure de remplir les critères permettant de garantir que le bois et les diamants ne contribueront pas à la poursuite du conflit.

Situation au Libéria

7. Le 16 janvier 2006, pour la première fois en Afrique, une femme, Ellen Johnson-Sirleaf, a été élue Présidente du Libéria. Bien que le candidat perdant n'ait pas tout de suite accepté les résultats, les élections ont été considérées en général libres et régulières, fait à porter au crédit de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et surtout du peuple libérien.

8. La tâche que doit accomplir la Présidente Sirleaf est redoutable. Tout en ne figurant pas dans le classement officiel, le Libéria compte parmi les pays situés tout en bas de la liste selon l'indicateur du développement humain établi par le PNUD en 2005. Pendant son mandat de deux ans, le Gouvernement national de transition n'a fourni aucun service. Même Monrovia, la capitale du pays, manque d'électricité, d'eau et de services d'assainissement. Le Gouvernement national de transition et l'Assemblée législative nationale de transition ont légué une corruption et une incompétence extraordinaires qui ont prolongé la souffrance du peuple libérien (voir les paragraphes 68 à 109 du présent rapport, les rapports précédents du Groupe d'experts et les audits de gestion commandés par l'Union européenne). La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a en outre enquêté sur certaines affaires financières concernant le Gouvernement national de transition, notamment la disparition des recettes provenant de la vente de minerai de fer (voir les rapports S/2005/360, par. 172, et S/2005/745, par. 103 à 105, du Groupe d'experts), mais les résultats de l'enquête n'ont pas encore été rendus publics. Bien que le taux de chômage officiel soit supérieur à 80 %, la fonction publique a un effectif notoirement pléthorique extrêmement mal rémunéré (50 000 fonctionnaires, environ 30 % de plus qu'il ne faut, reçoivent un salaire de 30 dollars par mois).

9. Une évaluation du secteur des plantations d'hévéas effectuée récemment donne une image concrète de la situation tragique du Libérien moyen. Le caoutchouc reste le principal produit d'exportation du Libéria[1] et les plantations (hévéa, palmier à huile, bois) ne vont sans doute pas tarder à devenir une grande source d'investissements. Pourtant, l'ONU et le Gouvernement libérien affirment qu'actuellement, les sept plantations d'hévéas les plus importantes contribuent peu au développement du pays. Comme cela se passait pour les concessions forestières dans le passé, le Gouvernement de transition a cédé des plantations d'hévéas par

[1] La ferraille occupait la deuxième place : sous le Gouvernement national de transition, des structures telles que la fabrique de contreplaqué de Buchanan de l'Oriental Timber Company ont été démantelées et revendues comme ferraille pour un profit à court terme au lieu d'être conservées et de servir de base de développement futur.

faveur, au lieu de recourir à des appels d'offres. Ni le Gouvernement national de transition, ni les sociétés concernées n'ont pu prouver que les plantations respectaient la réglementation relative aux taxes et à la location des terres. Les conditions de vie et de travail dans les plantations sont « abominables » et assimilables dans certaines des plantations à un « quasi-esclavage ». La grande majorité des travailleurs vivent sans électricité, sans eau courante et ne disposent pas de latrines. La sécurité sur le lieu du travail est généralement ignorée et les enfants aident souvent des parents à atteindre la production journalière requise. Deux des plantations, Guthrie et Sinoe, sont sous le contrôle d'ex-combattants. De plus, les forces chargées de la sécurité des plantations, dont les effectifs sont beaucoup plus nombreux que ceux de la Police nationale libérienne, ne respectent pas l'état de droit et procèdent couramment à des arrestations et à des détentions illégales.

10. À présent, la situation sécuritaire locale est calme. Selon l'ONU, le Libéria est à la phase de sécurité 3, et à la phase 4 le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire. L'arrestation de Taylor au Nigéria en mars et son transfert ultérieur au Tribunal spécial pour la Sierra Leone ont causé des inquiétudes sur le plan de la sécurité, mais aucun incident n'a été signalé au Libéria.

Une république

11. La Présidente Sirleaf mène le processus de reconstruction du Libéria en association avec le corps législatif : 30 sénateurs (deux par comté), avec Issaac Nyenabo comme Président par intérim, et 64 représentants (avec à leur tête le Président de la Chambre, Edwin Snowe). Étant donné qu'aucun parti ne détient à lui tout seul la majorité, dans aucune des deux chambres (voir S/2005/745, par. 17), il est difficile d'établir un programme législatif. À ce jour, une seule loi a été adoptée par la Chambre des représentants, mais pas encore par le Sénat. Le corps législatif doit cependant jouer un rôle important en ce qui concerne le régime des sanctions :

- Le Ministre actuel de la justice, Frances Johnson-Morris, souhaite qu'une législation soit adoptée en vue de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Le corps législatif ne semble pas près de le faire, étant donné que quatre de ses membres, y compris le Président de la Chambre des représentants, font partie des personnes inscrites sur les listes d'interdiction de voyager et de gel des avoirs (voir le rapport S/2005/745 du Groupe d'experts, par. 14, et le tableau 1);
- Pour consolider les réformes dans le secteur forestier, les organes législatifs doivent modifier la loi en vigueur dans ce domaine;
- L'Assemblée législative nationale de transition a voté les lois nécessaires pour appliquer le système de certification des diamants du Processus de Kimberley.

12. Au milieu du mois d'avril, le Sénat a condamné le Ministre des finances par intérim, Francis Karpeh, et le Ministre sans portefeuille Morris Saytumah à 72 heures de détention parce qu'il n'avait pas été satisfait de l'explication que les deux ministres avaient donnée concernant le retard dans le remboursement des dépenses liées au transport. Les sénateurs n'étaient pas non plus d'accord avec le point de vue du Ministre des finances selon lequel les dépenses liées au transport devraient être remboursées directement aux fournisseurs de véhicules ou de voitures et que des taxes devraient être prélevées si la totalité du paiement était versée directement aux

sénateurs, car il s'agirait alors de revenu. La tension montait par ailleurs entre le corps législatif et le pouvoir exécutif en ce qui concerne plusieurs autres questions, notamment l'adoption du budget révisé.

13. Parvenir à la responsabilisation, et mettre fin à la corruption dans le contexte d'une culture d'impunité est une tâche ardue. Les mécanismes de « contrôle » traditionnels ont échoué. Pendant le mandat du Gouvernement national de transition, les conseils d'administration des diverses entreprises publiques ont renoncé à leurs responsabilités fiduciaires et juridiques. À titre d'exemple, le Conseil d'administration de l'Office des forêts n'a pas fait en sorte que des états financiers soient établis et que les comptes soient vérifiés. Il n'a pas non plus résolu les questions de principe dont il était responsable, comme celle des activités illégales généralisées d'exploitation forestière (voir plus loin, par. 24). Il continue néanmoins d'exiger 9 000 dollars à titre de « jetons de présence », alors que les salaires des fonctionnaires accusent des retards. De la même manière, le Bureau général de vérification des comptes devrait assurer le contrôle de tout le secteur public. Pourtant, quand on lui a demandé de mener un audit sur la vente de la ferraille abandonnée près de la mine de la Liberia Mining Company (LIMINCO) à Buchanan, les fortes pressions exercées par le Président du Gouvernement national de transition ont obligé le Vérificateur général des comptes à présenter un rapport indiquant que la transaction était correcte sans qu'on lui produise aucune preuve à l'appui (voir plus loin, par. 88 à 92).

Remerciements

14. Le Groupe d'experts est reconnaissant aux divers ministères et organes du Gouvernement libérien pour l'aide qu'ils lui ont fournie et à la MINUL pour son précieux soutien, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'appui administratif et logistique et des transports, aériens notamment. Le Groupe a bénéficié de la coopération et de l'aide précieuses de plusieurs organisations locales et internationales, dont une liste figure à l'annexe I.

Normes de vérification

15. Le Groupe a appliqué pour ses enquêtes des critères de preuve identiques à ceux qu'il avait utilisés dans ses rapports précédents. Dans toute la mesure possible, il s'est appuyé sur des documents dûment identifiés. Lorsque cela n'était pas possible, il a demandé à au moins deux sources d'information fiables et pouvant prouver leur indépendance de corroborer ses constatations. Le cas échéant, les allégations portées contre des États, des particuliers ou des entreprises ont été communiquées aux intéressés pour leur permettre d'exercer leur droit de réponse. Soucieux de ne présenter que des faits irréfutables, le Groupe a écarté tous les renseignements ne reposant pas sur des éléments de preuve solides.

Composition du Groupe d'experts

16. Le Groupe se composait d'un expert du bois, Arthur Blundell (Canada), désigné Président du Groupe, d'un spécialiste ayant une expérience des enquêtes et des problèmes relatifs aux armes acquise dans le cadre d'Interpol, Damien Callamand (France), d'un spécialiste des diamants, Caspar Fithen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), d'un expert des aspects humanitaires et socioéconomiques, Tommy Garnett (Sierra Leone) et d'un expert des questions

financières, Rajiva Sinha (Inde). Le Groupe a bénéficié de l'aide d'un consultant connaissant bien les questions de blanchiment de l'argent, Tom Brown (États-Unis).

II. Bois d'œuvre

Nouveau décret

17. Le premier décret adopté par la Présidente Johnson-Sirleaf prévoyait la mise en œuvre de toutes les recommandations du Comité chargé de l'examen des concessions forestières et déclarait tous les contrats de concession nuls et non avenus parce qu'ils n'étaient pas conformes au droit (voir S/2005/745, par. 71 et 72). Ce décret a également créé le Comité de surveillance de la réforme forestière, composé de représentants du Gouvernement libérien, de la communauté internationale (l'Initiative pour les forêts du Libéria) et de la société civile, et dont la tâche consiste à élaborer les réformes nécessaires pour que les forêts du Libéria ne soient pas une source de conflit, mais soient utilisées pour le bien de tous les Libériens. Le Comité, qui poursuit ses travaux, a déjà obtenu les résultats suivants : élaboration de projets de modification de la loi relative aux forêts, des dispositions réglementaires correspondantes et d'un modèle de contrat; établissement d'un projet de plan d'utilisation des terres forestières et d'un premier inventaire forestier. La Présidente Johnson-Sirleaf a affirmé que le décret n° 1 donnait une importante garantie, en ce sens qu'il faisait en sorte qu'aucune activité d'exploitation illégale des forêts ne puisse se produire en attendant l'achèvement du processus de réforme mis en place par le Comité de surveillance de la réforme forestière.

Respect des sanctions

18. Les sanctions sont effectivement appliquées. Aucune activité d'exploitation forestière n'est menée au Libéria et aucune exportation n'a été signalée.

19. L'Office des forêts a coopéré avec la MINUL pour faire en sorte que les postes de contrôle militaires à Monrovia surveillent le transport de tous les produits forestiers, ce qui a permis d'augmenter considérablement les recettes. Compte tenu de cette expérience réussie, la MINUL procédera de même dans les autres régions sylvicoles. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1647 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUL a aussi proposé de recourir à des observateurs militaires pour aider l'Office à surveiller les activités d'exploitation forestière à l'aide de patrouilles communes.

Contrôle financier

20. Les activités de l'Office se sont considérablement améliorées depuis les élections. Dans les deux premiers mois du mandat du nouveau Directeur général, John Woods (dont la désignation a été confirmée par le Sénat le 16 mars 2006), l'Office a déposé environ 140 000 dollars à titre de taxes et de redevances à la Banque centrale du Libéria – en gros le même montant recueilli au cours de tout le mandat du Gouvernement national de transition.

21. La société PriceWaterhouse Coopers a aidé à élaborer les documents comptables pour l'audit financé par la Communauté européenne et devant s'achever d'ici à la fin de juillet 2006. Le contrôleur financier du GEMAP, Réjean Labonté (Canada), est à présent en fonctions.

22. L'Office prévoit d'appliquer un système de surveillance de l'exploitation forestière qui permette de suivre le mouvement du bois d'œuvre de la souche à l'exportation, garantissant ainsi que des pièces exploitées illégalement ne s'introduisent pas dans la chaîne de production, et de vérifier que les taxes et les redevances ont été payées avant d'autoriser l'exportation. Dans cette perspective, l'Office a rédigé une « demande de renseignements » pour inviter des sociétés indépendantes à administrer ce système de vérification. Une fois le financement établi, un appel d'offres sera lancé. L'Initiative pour les forêts du Libéria espère que le contractant pourra commencer d'ici à la fin de 2006.

Dysfonctionnement

23. Malheureusement, le Directeur général a hérité d'une organisation qui fonctionne mal. L'Office des forêts est pléthorique. Il compte 527 agents, alors qu'il n'en a besoin que de 350. Comme toutes les institutions gouvernementales, il devra déterminer ses besoins en personnel et verser aux fonctionnaires restants un salaire décent. Une fois formé, le personnel répondra de la qualité du travail qu'il accomplit. Actuellement, le personnel des bureaux locaux reste oisif, ce qui entrave le contrôle des ressources forestières.

24. L'exploitation de sciages en long (débitage de grumes à la tronçonneuse) est très répandue. En mars 2006, une enquête menée par l'Office des forêts et la MINUL a permis de constater qu'il y avait à peu près un millier d'exploitants de sciages en long, dont beaucoup sont des ex-combattants, répartis dans environ 200 zones. Bien que l'Office ait commencé à imposer des taxes aux exploitants, cette activité demeure strictement illégale. Il reste à l'Office à prendre des mesures pour arrêter voire gérer ce problème. Toutefois, ledit Office collabore avec l'Initiative pour les forêts du Libéria (coopération internationale en matière d'assistance technique) afin d'élaborer un tel système de gestion, qu'on puisse appliquer au moins jusqu'à ce que le secteur public se rétablisse de manière à répondre à la demande intérieure de bois. Les patrouilles qu'il mène conjointement avec la MINUL devraient aider l'Office à régler la situation et amener son personnel à travailler sur le terrain pour gérer les ressources forestières du pays.

Avenir de la foresterie

25. La contribution du secteur sylvicole à l'économie libérienne ne devrait pas être surestimée[2]. Selon les estimations fondées sur les inventaires préliminaires, en fonctionnant à plein régime, l'exploitation forestière produirait au plus 80 millions de dollars en recettes, dont 15 millions revenant à l'État à titre de taxes et redevances. Il faut cependant noter que ces 20 dernières années, moins de 15 % des taxes et des redevances dues ont été effectivement versées à l'État. Par ailleurs, il faudra du temps pour parvenir au soumissionnement de toutes les concessions et pour que les exploitants atteignent une productivité maximale. Ainsi, les trois premières années (tableau 1), les recettes de l'État passeront d'un montant initial de 1,8 million de dollars (avec seulement neuf concessions opérationnelles) à 7 millions de dollars (avec 10 concessions supplémentaires par an), ce qui permettra d'employer plus de 2 000 travailleurs. Tous ces travailleurs ne seront pas nouveaux; la plupart des exploitants de sciages en long vont probablement devenir des bûcherons, leur

[2] Voir notamment le rapport du FMI concernant la consultation et le programme de suivi réalisés en 2006 au titre de l'article IV, encadré 1.

méthode allant être remplacée par l'exploitation industrielle. Selon ce scénario, les recettes de l'Office seront de 13 millions de dollars les trois premières années, soit 3,3 millions de dollars de plus que les dépenses.

Tableau 1
Prévisions de dépenses et de recettes de l'Office des forêts pour une période initiale de trois ans, à la reprise de l'exploitation industrielle
(En dollars des États-Unis)

	Première année	*Deuxième année*	*Troisième année*
Dépenses d'équipement	708 000	212 000	182 000
Suppression d'emplois en surnombre	318 000	–	–
États de paie	1 145 000	2 442 000	2 564 000
Administration	345 000	309 000	321 000
Installations	194 000	204 000	214 000
Opérations	174 000	181 000	188 000
Dépenses totales	**2 884 000**	**3 348 000**	**3 469 000**
Taxes et redevances	**1 801 000**	**4 196 000**	**6 960 000**
Nombre total d'emplois	**872**	**1 433**	**2 172**

26. Le budget du Ministère des finances pour 2006/2007 ne prévoit que 55 % (soit 1 583 800 dollars) du montant demandé par l'Office des forêts pour la première année de la période initiale. La moitié seulement du montant nécessaire pour les dépenses d'équipement est allouée (362 000 dollars) et 42 % seulement des dépenses salariales (616 000 dollars) peuvent être couvertes. Cette insuffisance de fonds risque de gravement compromettre les tentatives visant à appliquer les réformes, et notamment le paiement d'un salaire décent au personnel de l'Office.

Progrès accomplis

27. En décembre 2003, le Gouvernement national de transition a organisé une table ronde des parties intéressées qui a dressé une liste des réformes nécessaires pour que les sanctions soient levées. Le tableau 2 rend compte des progrès accomplis à la fin des cinq premiers mois du gouvernement de Johnson-Sirleaf. Malgré l'importance des progrès accomplis, surtout dans l'élaboration des réformes, la mise en œuvre laisse à désirer. La formation se poursuit, mais la plupart des employés ne font pas leur travail; les bureaux de districts, par exemple, ne fonctionnent pas. Les exploitations de sciages en long rapportent des recettes, mais l'exploitation des forêts n'est soumise à aucune autre forme de contrôle. Les comptes de l'Office ne sont pas entièrement vérifiés. Les projets de modification de la loi sur les forêts n'ont pas été présentés aux organes législatifs. Toutefois, le Conseil d'administration et le Directeur général tiennent à ce que les réformes soient appliquées, notamment l'adoption de la loi et l'organisation de patrouilles militaires communes avec la MINUL.

Tableau 2
Programme de réformes en vue de la levée des sanctions imposées sur le bois d'œuvre

Programme de réformes	*Description*	*État d'avancement en mai 2006*
Renforcement des capacités de l'Office des forêts	Nommer les membres du Conseil d'administration de l'Office	Fait
	Restructurer la gestion, rémunérer convenablement le personnel et assurer l'appui logistique	Le personnel n'a pas été payé depuis environ cinq mois, mais l'Office attend une confirmation résultant de l'audit. Le personnel des bureaux locaux ne travaille pas
	Former des techniciens de terrain et des cadres intermédiaires à un stade ultérieur	Formation en cours : 164 agents d'application de la loi; 26 fonctionnaires pour la chaîne de garde; 12 fonctionnaires pour l'inventaire forestier; et formation du personnel administratif et financier
	Élaborer le mandat d'une commission de contrôle indépendante chargée de sensibiliser les communautés, de superviser et d'évaluer les organisations non gouvernementales ainsi que de promouvoir une gestion durable des forêts	À faire, mais les projets de loi et de règlement prévoient un contrôle indépendant. Le Syndicat libérien de la presse a obtenu un contrat de l'Office pour mener une campagne d'information sur l'action du Comité de surveillance de la réforme forestière
	Solliciter une assistance technique pour la gestion des forêts et la gestion financière	Fait; par l'Initiative pour les forêts du Libéria, depuis 2004
Amélioration de la transparence et du sens des responsabilités dans le secteur	Réaliser un audit de l'Office	La société PriceWaterhouse Coopers a aidé l'Office à établir les états financiers; l'audit financé par la Communauté européenne devrait être achevé d'ici au mois de juillet
	Mettre en place un système permettant le versement de toutes les recettes forestières sur les comptes tenus par le Ministère des finances à la Banque centrale du Libéria	Fait; avec le GEMAP comme cosignataire
	Pour financer les comptes de l'Office ouverts à la Banque centrale, établir un ordre de virement trimestriel des fonds à partir du budget du Gouvernement	Fait; le Ministère des finances a alloué 54 000 dollars par mois en attendant le nouveau budget, en juillet 2006. Le nouveau budget ne couvre que 55 % du montant demandé par l'Office

Programme de réformes	*Description*	*État d'avancement en mai 2006*
	Mettre au point un système permettant de séparer clairement les recettes et les paiements au titre des redevances perçues pour le reboisement et la conservation	Projet de loi prévoyant le paiement des redevances de manière à conserver un réseau de zones protégées
	Mettre en place un système d'établissement de rapports et de communication des informations au public	À faire, mais les projets de loi et de règlement prévoient l'établissement de rapports. Conservation International a fourni à l'Office un accès à l'Internet qui devrait lui permettre d'assurer la liberté de l'information par l'intermédiaire de son site Web
	Instituer une commission de contrôle indépendante	Les membres du Conseil d'administration ont été nommés
Examen des concessions	Réexaminer tous les accords de concession existants	Fait; non-respect généralisé avéré de la réglementation en vigueur et existence de plusieurs contrats octroyés pour une seule et même concession. La Présidente Johnson-Sirleaf a adopté le décret n° 1, qui dispose que toutes les concessions sont considérées comme nulles et non avenues
	Punir les entreprises qui enfreignent le régime des sanctions	Les activités d'exploitation de sciages en long sont nombreuses et non surveillées sur le terrain, mais des redevances et des sanctions sont imposées aux entreprises concernées
	Ajouter un avenant aux accords de concession pour tenir compte des politiques en matière de conservation et d'environnement	Un projet a été élaboré avec l'assistance technique de l'Initiative pour les forêts du Libéria
Réalisation d'un inventaire forestier	Réaliser des enquêtes sur le terrain afin de confronter les données disponibles à la réalité et établir des cartes grâce au Système d'information géographique	Des techniciens de l'Office ont établi un inventaire de base, avec l'assistance de la Banque mondiale
	Déterminer la valeur potentielle des ressources forestières (bois d'œuvre et autres produits forestiers)	Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) est en train de fournir une assistance en matière de foresterie communautaire
	Fournir des informations pour la surveillance, la fiscalité et l'application des lois	À faire, mais les projets de loi et de règlement pertinents sont en train d'être mis au point

Programme de réformes	*Description*	*État d'avancement en mai 2006*
Protection et mise en valeur des parcs	Remettre en état l'infrastructure du parc de Sapo	Fait; les mineurs clandestins ont été expulsés du parc de Sapo, l'USAID n'a toutefois pas commencé à aider les communautés locales. Selon des informations récentes, des mineurs exploitant illégalement les mines d'or sont de nouveau entrés au parc de Sapo dans le nord
	Fournir des équipements et du matériel pour la gestion des parcs	Conservation International a construit de nouveaux bâtiments dans les parcs et fourni des uniformes aux gardes
	Former et déployer le personnel des parcs	Fauna et Flora International et Conservation international versent des indemnités journalières aux gardes; la police civile des Nations Unies a formé 164 agents de sécurité, dont 45 ont été déployés dans les réserves naturelles de Sapo et de Nimba
Mobilisation de l'assistance technique et financière	Participer aux réunions de donateurs et autres activités promotionnelles	Fait
	Examiner les arrangements bilatéraux	Fait; l'Organisation internationale des bois tropicaux réclame 879 000 dollars d'arriérés

Garanties

28. La Présidente Johnson-Sirleaf devrait souligner à nouveau que le décret n° 1 vise à faire en sorte que ni exploitation forestière commerciale ni exportation de bois d'œuvre n'ait lieu avant l'achèvement du processus de réforme lancé par le Comité de surveillance de la réforme forestière. La Chambre des représentants et le Sénat devraient, à leur tour, voter la législation correspondante.

29. Les principaux acheteurs du bois d'œuvre libérien par le passé, à savoir la Communauté européenne et la Chine, devraient convenir de n'acheter que du bois exploité légalement, tel que vérifié par le contractant chargé de la chaîne de garde. Le Royaume-Uni a demandé que la Communauté européenne confirme cette décision par un accord de partenariat volontaire avec le Libéria et l'Ambassadeur de la Chine au Libéria a déclaré que si l'Office des forêts le lui demandait, la Chine signerait un tel accord.

Conclusions et recommandations

30. Les sanctions demeurent efficaces, mais l'activité industrielle nationale se poursuit essentiellement de manière illégale. Les réformes, y compris les lois et les règlements nécessaires n'ont pas été achevées et mises en œuvre. Les recommandations faites par le Groupe d'experts dans ses rapports précédents (S/2003/779, S/2003/937 , S/2004/396, S/2004/752, S/2004/955, S/2005/360 et, tout récemment, S/2005/745) demeurent donc pertinentes. Toutefois, le nouveau Directeur général a apporté des améliorations spectaculaires, notamment en collaborant avec les postes de contrôle militaires de la MINUL afin d'assurer le

contrôle financier des activités de sciage en long. Une collaboration accrue avec les observateurs militaires de la MINUL, en vue de mener des patrouilles communes avec l'Office, devrait aider à contrôler les ressources forestières en relançant les bureaux locaux.

31. L'Office des forêts devrait poursuivre sa coopération avec l'Initiative pour les forêts du Libéria et avec le Comité de surveillance de la réforme forestière pour mettre en œuvre intégralement le train de réformes convenu. Le Conseil d'administration doit adopter toutes les dispositions réglementaires nécessaires, et le Parlement et le Président doivent promulguer toutes les lois pertinentes. La Communauté européenne et la Chine devraient être encouragées à signer un accord de partenariat volontaire avec le Libéria pour faire en sorte que seul le bois exploité légalement accède aux marchés internationaux.

III. Diamants

32. Le Groupe d'experts continue d'entretenir de bonnes relations avec le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie; la nomination d'un nouveau ministre, Eugene Shannon, et le recours (parrainé par les États-Unis) aux services d'un consultant du Futures Group permettent au Ministère de se rapprocher avec un enthousiasme renouvelé des objectifs définis par le Conseil de sécurité. La somme de 1,4 million de dollars débloquée par les États-Unis en vue de permettre au pays de participer au Processus de Kimberley a considérablement accéléré le rythme auquel le Ministère progresse pour atteindre les objectifs fixés et permettre la levée des sanctions dont sont frappées les exportations de diamants bruts du Libéria. Il reste toutefois encore beaucoup à faire sur le plan des capacités techniques et logistiques, de la mise en œuvre de contrôles internes et de la réforme de la procédure d'exportation des diamants. En outre, les activités minières illégales se poursuivent avec la même intensité et celles que mène une grande entreprise sous contrôle étranger s'avèrent particulièrement préoccupantes.

Situation actuelle

Financement et contrats

33. Une somme de 1,4 million de dollars a été versée par les États-Unis en janvier 2006 aux fins de la réforme du secteur diamantaire. La gestion de ces fonds a été confiée au Futures Group, société de conseil internationale dont le siège se trouve aux États-Unis et qui a fait preuve d'une grande diligence pour affecter au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie un contractant, Tyrone Gaston, chargé de superviser et de coordonner le déroulement du projet.

34. Aux termes du contrat d'origine, Futures Group s'engage à fournir au Gouvernement libérien l'assistance dont il a besoin pour que sa demande de participation au Processus de Kimberley soit acceptée. Plus précisément, Futures Group doit :

a) Collaborer à la conception et à la mise en place des structures nécessaires au fonctionnement d'un système crédible de contrôle et de gestion internes du secteur des diamants et à la mise au point d'une base de données nationale concernant la production diamantaire; trouver un émetteur pour les certificats du

Processus de Kimberley appropriés et approuvés et les acquérir; mettre en place les structures administratives permettant de gérer au quotidien le secteur diamantaire et les entités commerciales y évoluant; fournir les véhicules et le matériel nécessaires; et mettre sur pied et équiper un laboratoire sûr d'analyse minéralogique des diamants;

b) Réaliser une étude géologique générale de la production diamantaire au Libéria, en vue d'établir des données de référence concernant la production diamantaire prévue;

c) Appuyer la mise en place de mécanismes de coopération pour l'exploitation alluviale artisanale; et

d) Coordonner la mise en place d'un processus indépendant d'évaluation des lots de diamants bruts exportés afin de permettre le calcul juste et précis des taxes d'exportation.

Situation actuelle

Mécanismes de contrôle interne

35. Le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie et Futures Group sont convenus d'un système de contrôle interne qu'ils jugent à la fois compatible avec le Processus de Kimberley et adapté à la situation locale et aux limitations budgétaires. Une présentation schématique de ce système figure à l'annexe II. En gros, les chercheurs de diamants doivent apporter leur production au bureau régional du Ministère le plus proche afin que le nombre, le poids et les caractéristiques des pierres ainsi que les coordonnées de la mine soient consignés. Ils reçoivent alors un jeu de doubles de tous les bordereaux contenant ces informations. Les données sont ensuite transmises à l'Office national des diamants (National Diamond Authority), à Monrovia. Lorsque les diamants sont ultérieurement vendus à des acheteurs ou à des marchands jouant le rôle d'intermédiaires, un des doubles d'origine de ces bordereaux est à nouveau envoyé à l'Office national des diamants pour confirmer l'origine des pierres.

36. Ce processus se répète lors de chaque transaction en aval jusqu'à ce que les diamants parviennent à l'exportateur avant l'exportation. Celui-ci doit joindre un autre bordereau à son colis avant le classement, l'évaluation, la délivrance du certificat du Processus de Kimberley, la perception des redevances et des taxes, le cachetage des colis destinés à l'exportation, la vérification du permis de l'exportateur et la confirmation que toutes les marchandises se trouvant dans le colis correspondent aux données figurant sur les factures régionales des bureaux régionaux du Ministère. Une fois que toutes ces vérifications ont été effectuées et que l'Office national des diamants a un dossier complet sur l'acheminement des marchandises tout au long du processus commercial, l'exportateur a le droit d'exporter ses marchandises hors du pays et vers le marché international.

Bureaux régionaux : mise en œuvre et déploiement

37. Comme il a été indiqué dans le document S/2005/745, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a formé 67 inspecteurs et 47 agents dans le domaine minier. Ces fonctionnaires reçoivent actuellement une formation complémentaire aux nouveaux contrôles internes et ont récemment subi des épreuves visant à vérifier leur connaissance et leur compréhension du processus. Le

Ministère leur verse un traitement modeste et ils seront déployés prochainement entre 10 bureaux régionaux du Ministère situés à Lofa Bridge, Camp Alpha, Kavilahun, Weasua, Kakata, Ganta, Bahn, Saniquellie, Gbapa et Bomi Hills. Ces bureaux serviront de postes avancés dans la structure de contrôle interne et de lieux de réception, d'enregistrement et de certification des diamants produits dans les régions minières. La MINUL a accepté de fournir 10 « bureaux conteneurisés » préfabriqués, qui sont actuellement en attente d'expédition vers ces destinations. L'installation de ces bureaux accélérera considérablement cette étape de la mise en œuvre, compte tenu en particulier de la pénurie de bureaux adéquats dans l'intérieur du pays.

38. *Véhicules*. Futures Group a mis à la disposition du Ministère deux jeeps à quatre roues motrices et une camionnette à plateau découvert. Six motocyclettes destinées aux agents et inspecteurs se trouvent déjà dans le pays et seront acheminées vers les bureaux le moment venu.

39. *Certificats du Processus de Kimberley*. Un prototype de certificat a été mis au point et est actuellement entreposé en lieu sûr au Conseil supérieur du diamant d'Anvers. L'impression des certificats devrait être financée par le Gouvernement américain.

40. *Office national des diamants et laboratoire d'analyse minéralogique des diamants*. L'extérieur d'un nouvel édifice adjacent au bâtiment principal du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie est presque terminé et la toiture a été posée. Futures Group a confié à une entreprise locale le soin d'installer l'électricité, de doter l'édifice d'un système de climatisation, de portes d'entrée sécurisées par un sas à air, d'un coffre-fort perfectionné muni d'une serrure à minuterie, d'un système d'alarme général et de systèmes d'éclairage et de plomberie, et de le meubler. L'entreprise devra aussi installer un système de télévision en circuit fermé, munir le laboratoire de portes en acier et aménager un poste de sécurité. Aux termes du contrat, elle doit terminer tous ces travaux d'ici à la fin juin 2006, bien que le Groupe estime qu'il lui faudra un peu plus de temps. C'est un expert de la société diamantaire internationale De Beers en visite dans la région qui a donné des conseils sur le système de sécurité. Le matériel d'analyse minéralogique – notamment les balances, loupes et lampes – a été fourni à la mi-avril 2006 par le Service géologique des États-Unis. Il sera installé dès que la rénovation du laboratoire sera terminée. D'autres équipements font encore défaut mais devraient être bientôt disponibles grâce à la collaboration de De Beers.

41. *Estimations de production*. Aux termes du contrat du Futures Group, un géologue américain connaissant très bien la géologie libérienne a réalisé une étude de deux semaines à la fin avril 2006 pour évaluer la capacité de production en matière de diamants et d'autres minéraux. Le projet de rapport est terminé et le rapport final devrait être soumis début juin 2006.

42. *Permis d'exploitation*. Le Bureau des mines, organe subsidiaire du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, a mis en place un mécanisme de délivrance de permis pour les exploitants et marchands artisanaux. Le coût de chaque type de permis n'a pas encore été fixé, mais une entente à ce sujet devrait être trouvée très prochainement. Le Groupe a appris que des fonctionnaires sans scrupules délivraient de faux permis aux chercheurs. Le Ministère doit se pencher sur la question dans les meilleurs délais.

43. *Évaluation des diamants*. La société diamantaire internationale De Beers a accepté de former trois fonctionnaires du Ministère qui seront chargés de l'évaluation interne. Il s'agira d'une formation poussée, dispensée à Londres ou en Afrique du Sud au cours des trois prochains mois, à l'évaluation de lots de diamants destinés à l'exportation. Les responsables de la bourse de diamants de Doubaï ont également offert de dispenser une formation analogue à deux autres fonctionnaires du Ministère, qui disposera donc d'un total de cinq personnes pour s'acquitter de ces fonctions, ce qui devrait être largement suffisant, compte tenu du volume de production que l'Office national des diamants aura vraisemblablement à gérer.

44. Il reste encore à prendre des dispositions en ce qui concerne les évaluations indépendantes externes. Bien qu'une société ait fait part de son intérêt, aucun appel d'offres officiel n'a encore été lancé par le Gouvernement libérien. Une solution de rechange à l'évaluation commerciale indépendante serait l'aide offerte par le Conseil mondial du diamant, qui pourrait obtenir au pied levé les services de spécialistes détachés par les pays ou sociétés membres; de tels experts pourraient s'acquitter de ces tâches essentielles au maintien de la confiance des exportateurs.

45. *Structures coopératives*. Dans le cadre de son initiative « Des diamants pour le développement », le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en place des projets pilotes visant à aider le Libéria à réunir les conditions favorables à une utilisation rationnelle des ressources minérales dans le but d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement humain. L'objectif général du programme est de faciliter la mise en place d'un système de gestion des revenus transparent et responsable, fondé sur le principe d'une répartition juste et équitable. Les interventions se feront à trois niveaux : aux niveaux de la base (microgestion), des politiques (macrogestion) et des régions. On espère que ces interventions compléteront, dans une optique de développement, le système de certification du Processus de Kimberley. Il a été proposé qu'un petit pourcentage des droits perçus par le Gouvernement sur les exportations de diamants serve de financement initial aux initiatives locales.

46. À l'échelon local, le but est de faire en sorte que les revenus provenant des diamants profitent aux collectivités qui les produisent. Il faudra, pour ce faire, autonomiser les mineurs en créant des coopératives, tout en établissant des fonds de développement relevant des structures de gouvernance locales. Au niveau des politiques (macrogestion), on mettra au point les outils juridiques et techniques qui font défaut pour gérer durablement les revenus tirés des ressources minières.

47. *Conférence régionale*. Parallèlement aux initiatives régionales, une approche axée sur le développement régional sera également adoptée. Une conférence internationale sur la question se tiendra du 28 au 30 juin 2006 à Monrovia et réunira les États de la région, les organismes de développement internationaux, les organisations non gouvernementales et les protagonistes du secteur. Elle visera à promouvoir le dialogue sur l'harmonisation des politiques, la sécurité du secteur et des marchés, la coordination et le suivi des responsabilités et la normalisation du marché des diamants dans la région.

48. *Mission d'experts du Processus de Kimberley*. Le Processus de Kimberley enverra des experts en mission au Libéria du 22 au 28 mai 2006. La mission sera dirigée par Jacob Thamage, du Botswana, qui préside actuellement le Processus. M. Thamage sera accompagné de représentants du Conseil mondial du diamant, du Conseil supérieur du diamant d'Anvers, du Service géologique des États-Unis, du

Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international et de l'organisation non gouvernementale Global Witness. Le Groupe d'experts espère que la mission pourra présenter ses conclusions d'ici à la fin mai.

49. *Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique*. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique (GEMAP) sur lequel se sont entendus l'an dernier le Gouvernement national de transition du Libéria et ses partenaires internationaux visait à instaurer une approche plus rigoureuse de la gouvernance économique au Libéria. Ce programme a été conçu pour contribuer à l'amélioration de la gestion financière et fiscale du pays et à en accroître la transparence. Les principaux volets en sont : la gestion et la responsabilisation financières; l'amélioration des prévisions budgétaires et de la gestion des dépenses; l'amélioration des méthodes utilisées pour la passation des marchés et l'octroi des concessions; la mise en place de processus efficaces de lutte contre la corruption; le soutien aux institutions clefs; et le renforcement des capacités.

50. L'expert en concessions recruté sur le plan international pour le GEMAP, le Tanzanien Godwin Nyelo, est arrivé au Libéria. Il collaborera directement pendant deux ans avec le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie et la Commission des monopoles et des contrats (future commission des concessions et des marchés publics) à la mise au point, aux fins de la concurrence de tous les contrats et concessions (nouveaux ou modifiés) pour l'exploration ou l'exploitation des ressources minières ou énergétiques. L'expert veillera à ce que le processus d'examen des contrats et des concessions soit rapide, transparent et conforme aux meilleures pratiques reconnues sur le plan international.

51. De plus, cet expert sera habilité à cosigner tous les contrats et concessions (nouveaux ou modifiés), à l'exception des permis d'exploitation minière artisanale de catégorie C, lesquels relèvent obligatoirement du Ministère. L'absence de la signature de l'expert en concessions sur les documents pertinents entraînera l'annulation des transactions. Tous les contrats et concessions seront jugés conformes aux pratiques internationales, rendus conformes à ces pratiques dans les meilleurs délais ou annulés.

52. L'expert en concessions prêtera également son concours de manière plus générale au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie pour des tâches connexes, comme :

- L'établissement de rapports budgétaires nécessaires au Ministère, au Bureau du budget, au Ministère des finances et au Fonds monétaire international (FMI);
- La transmission régulière de ces rapports au Ministère des finances et au Bureau du budget;
- L'amélioration de la transparence des systèmes comptables, l'accent étant mis tout particulièrement sur la perception et la gestion des revenus; et
- La participation à l'élaboration de propositions législatives (et de tout matériel d'orientation en matière de suivi, le cas échéant), afin de renforcer les lois actuelles sur les mines et le cadre législatif et réglementaire régissant l'exploration et la production pétrolière.

53. Dans le cadre des responsabilités précitées, l'expert en concessions pourra faire appel à une aide technique à court terme (le cas échéant et dans la mesure des

disponibilités), afin de s'attaquer aux questions les plus urgentes soulevées lors du processus participatif de planification stratégique mené au sein du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie. Pour garantir la coordination et la cohérence aux niveaux technique et politique, l'expert devra collaborer étroitement avec le groupe technique du GEMAP ainsi qu'avec le Comité de gouvernance et de direction économiques et rendre compte à ces instances.

Caractéristiques actuelles des activités minières

54. Bien que la délivrance de tous les permis dans le domaine de l'extraction de diamants soit suspendue depuis le 14 janvier 2005, le manque de ressources publiques et le fait que la MINUL ne dispose pas d'un mandat d'interdiction formelle ont entravé les efforts déployés pour freiner l'exploitation illégale dans l'intérieur du pays.

55. Avec l'aide de la MINUL, le Groupe d'experts a pu effectuer, en mars, avril et mai 2006, un relevé aérien complet des zones minières des comtés de Nimba et de Sinoe et des régions du Haut et du Bas Lofa. Les activités minières des catégories B (activités semi-mécanisées) et C (activités artisanales) ont été en progression constante au cours de la saison sèche, particulièrement le long du Lofa et aux environs de la Butaw Oil Palm Corporation, dans le comté de Sinoe (voir S/2005/745, par. 40). On constate actuellement une nette tendance à la réoccupation des sites miniers, à mesure que la confiance à l'égard de la sécurité et de l'économie nationales se rétablit. De taille considérable, le site de catégorie B qui est situé à Gbapa, dans le comté de Nimba, et que le Groupe d'experts surveille depuis un certain temps est aussi en voie de réouverture.

56. S'agissant de la catégorie A (activité industrielle), le Groupe d'experts est très préoccupé par la reprise des activités de la société American Mining Associates mais constate avec plaisir qu'Italgems (voir S/2005/745, par. 48), dont le site se trouve dans le Bas Lofa, a mis fin à l'extraction et au traitement du gravier.

Sites clefs

57. *Butaw Oil Palm Corporation*. La « ruée vers les diamants » artisanale dont le site de la Butaw Oil Palm Corporation (05° 14' 8" de latitude N, 09° 11' 7" de longitude O) a été le théâtre se poursuit; un nouveau camp y a été aménagé à la fin - avril 2006. Bien que la qualité des diamants extraits dans ce secteur soit considérée comme inférieure (le carat valant en moyenne entre 25 et 35 dollars), selon certaines sources, des pierres de couleur « de fantaisie », de qualité supérieure, auraient également été trouvées dans le secteur. Ces pierres se négocient à un prix nettement plus élevé sur le marché international et leur découverte peut, dans une large mesure, expliquer le retour des chercheurs après l'épidémie de choléra de l'an dernier. Outre le non-respect flagrant que les chercheurs manifestent à l'égard du moratoire sur l'extraction, le Groupe d'experts demeure très préoccupé par les problèmes de santé publique qu'entraîne la présence d'une population si dense dans une zone disposant d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement aussi limitées. Il ne faut pas sous-estimer la possibilité d'une nouvelle épidémie de choléra dans cette zone où vivent actuellement plus de 15 000 chercheurs et personnes à leur charge.

58. *American Mining Associates*. Le Groupe d'experts continue de survoler la zone d'activité de l'American Mining Associates, située dans la forêt de Kumgbor

dans le comté de Lofa (7° 38' 17" de latitude N, 10° 34' 29" de longitude O) près du fleuve Moro et de la frontière avec la Sierra Leone. Si, en début d'année, les activités d'extraction semblaient avoir à peu près cessé, le Groupe d'experts constate avec regret qu'au cours des six dernières semaines elles ont repris à une échelle sans précédent. Des excavations importantes ont été effectuées au moyen de gros engins de terrassement et la société a mis en place dans cette zone des installations très spécialisées de lavage, de séparation et de concentration. Une grande partie de ces installations semblent récentes et ont sans doute exigé des investissements de l'ordre de 2 à 3 millions de dollars (voir annexe III). De plus, les camps d'hébergement réservés aux mineurs ont été agrandis. Le Groupe d'experts recommande au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie d'agir immédiatement et de demander aux responsables de l'American Mining Associates des explications détaillées sur les activités de la société, étayées par un examen de ses permis actuels.

59. *Italgems*. Le Groupe d'experts s'est rendu sur le site d'Italgems (06° 56' 5" de latitude N, 10° 56' 4" de longitude O) à la fin mars 2006 après avoir survolé la zone à plusieurs reprises et avoir observé des activités de lavage de gravier. Italgems avait extrait une importante quantité de gravier à la fin de l'année dernière dans le cadre d'un important projet, fort complexe, de construction de barrages, d'exploration et d'excavation de tranchées. Par son volume, ce gravier constituait un problème à la fois sur les plans de la logistique et la sécurité pour la société comme pour le Ministère. Compte tenu de la situation, ce dernier a autorisé la société à laver le gravier, à condition que les diamants extraits soient entreposés dans un conteneur scellé à la succursale de Monrovia de la Global Bank, jusqu'à la levée des sanctions concernant les exportations de diamants bruts provenant du Libéria (pour plus de détails, voir S/2005/745, par. 50).

60. Le directeur de la mine a pu informer le Groupe d'experts qu'à la fin mars 2006, quelque 60 carats de diamants avaient été extraits du gravier et étaient conservés sous bonne garde à la Global Bank. Le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a pu confirmer cette information au Groupe. À la mi-avril 2006, la société avait terminé le lavage du gravier accumulé. Le Ministère a alors ordonné à Italgems de mettre fin à ses activités, et la société s'est exécutée. Aucune activité minière n'a actuellement lieu sur son site. Le Groupe d'experts estime qu'en plus des pressions exercées par le Ministère, c'est l'impossibilité d'exporter sa production qui a rendu Italgems incapable d'assumer ses coûts d'exploitation au jour le jour.

Régions minières

61. *Comté de Nimba*. La mine Jungle Waters, qui est située à proximité de Gbapa (voir S/2005/745, par. 42), est en voie de réouverture. Lors des survols effectués à la mi-mai 2006, le Groupe d'experts a observé des tranchées et des trous fraîchement creusés et une certaine quantité de gravier en attente de traitement. Le Groupe recommande au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie de demander aux propriétaires de la mine de fournir une explication concernant ces activités.

62. *Haut et Bas Lofa*. Dans les régions du Haut et du Bas Lofa, les activités minières des catégories B et C sont en augmentation constante. Le Groupe d'experts a surveillé toute une gamme d'activités, allant de l'extraction artisanale à la pelle et

au seau à des activités semi-mécanisées plus complexes de catégorie B. De plus, les pompes à air comprimé posées sur des pontons sont de plus en plus répandues (voir les rapports précédents). Le Groupe souligne que, sans interdiction formelle de la part de la MINUL ou des autorités nationales, les activités d'extraction illégale dans les zones reculées de la brousse augmenteront sûrement.

Commerce illicite des diamants

63. Les bureaux d'achat illicite de diamants continuent de fonctionner à Monrovia et dans les villes de province; de là, les diamants sont exportés vers l'étranger, en contravention de l'embargo actuel des Nations Unies. Le Groupe d'experts sait que des acheteurs d'Europe et du Moyen-Orient se sont rendus à Monrovia au cours des six derniers mois pour acquérir des diamants produits localement. De manière générale, ces personnes mènent ces transactions dans des résidences privées ou dans des hôtels; elles achètent à des prix nettement inférieurs au cours du marché des diamants non accompagnés de certificats. Ces pierres sont ensuite exportées directement vers les centres de fabrication internationaux, où elles sont polies, ou transitent par des pays voisins où elles peuvent recevoir la certification du Processus de Kimberley avant d'être mises sur le marché légitime des diamants bruts.

64. Le Groupe d'experts continue de recommander la vigilance aux Gouvernements sierra-léonais et guinéen, en particulier. Ses membres sont conscients qu'une grande partie de la production alluviale illicite est vendue à des marchands et à des exportateurs dans les centres d'achat provinciaux de ces pays. Le Groupe estime que la production actuelle du Libéria est de l'ordre de 1,2 à 1,5 million de dollars des États-Unis par mois, ce qui correspond aux niveaux prévus. Il s'attend cependant à ce que la production diminue avec le début de la saison des pluies et la montée du niveau hydrostatique.

Recommandations

65. Bien que la plupart des éléments d'un programme de certification crédible et reconnue internationalement soient maintenant en place, il faut encore prévoir quelques mois pour permettre l'intégration de ces composantes au sein d'un mécanisme fonctionnel. Le Groupe recommande à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts que le Gouvernement libérien déploie pour satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Processus de Kimberley. Il souligne qu'il est essentiel de maintenir l'élan à ce stade de la mise en œuvre si le Libéria veut que sa demande de participation au Processus de Kimberley aboutisse.

66. Le Groupe d'experts recommande que la MINUL reçoive la directive d'appuyer le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie dans ses initiatives de régularisation et de contrôle du secteur diamantaire, s'agissant notamment de l'enregistrement des sites miniers en vue d'un programme complet d'octroi de permis. Pour ce faire, une assistance en matière d'effectifs et de surveillance aérienne serait extrêmement utile.

67. Le Groupe recommande vivement l'adoption, dans les meilleurs délais, de mesures humanitaires dans le secteur de la Butaw Oil Palm Corporation, afin de prévenir une éventuelle crise en matière de santé publique.

IV. Financement

68. Le détournement de recettes publiques aux fins du financement du conflit a été une des principales raisons qui ont conduit à l'imposition de sanctions sur les diamants et le bois. Le Conseil de sécurité veut s'assurer que les recettes soient « utilisées à des fins légitimes dans l'intérêt de la population libérienne, et notamment aux fins du développement » (résolution 1521 (2003), par. 11). Pour lever les sanctions, il est donc indispensable d'assurer une bonne gouvernance et de veiller à la stabilité des finances publiques.

69. Le nouveau gouvernement élu de la Présidente Johnson-Sirleaf s'efforce de mettre fin aux politiques de corruption et de détournement des fonds publics observées de longue date. Pour atteindre cet objectif louable, il faudra, selon les termes de la Présidente, beaucoup d'efforts et de temps. La Présidente a commencé par choisir des personnes qui, comme elle, souhaitent un gouvernement transparent et honnête, pour leur confier des responsabilités importantes. Elle a exigé d'elles de publier dans des journaux locaux, une déclaration de patrimoine et a menacé de les poursuivre en justice si elles usaient de leurs fonctions à des fins d'enrichissement personnel. Ces règles, pour le moins inhabituelles, ont été bien accueillies par la population et la communauté internationale.

70. Si des progrès notables ont été accomplis, il reste à savoir si toutes les recettes publiques seront effectivement mises au service du peuple libérien. Tout de suite après sa prise de fonctions, le Gouvernement a lancé un plan d'action national de 150 jours (février-30 juin 2006) portant, entre autres, sur la remise en état des infrastructures, la fourniture de services de base et la relance de l'économie dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Contrairement aux dirigeants précédents, le cabinet de la Présidente Johnson-Sirleaf gère les dépenses de façon transparente. Le Ministre des finances donne aussi l'exemple en renonçant aux indemnités liées à sa fonction.

71. Les messages sans équivoque envoyés par la Présidente et ses ministres ont été bien perçus. Les hommes d'affaires et autres contribuables, qui avaient pratiquement cessé d'acquitter leurs impôts pendant les derniers jours du Gouvernement national de transition du Libéria, ont commencé à le faire, ce qui a provoqué une hausse des recettes publiques. En outre, le Ministre des finances a essayé de faire appliquer la législation fiscale sur les émoluments perçus par les parlementaires. Cependant, plusieurs échanges passionnés, qui ont eu lieu en avril entre le Gouvernement et le Parlement, et la délivrance d'un mandat d'amener contre le Ministre des finances par intérim (voir plus haut par. 26), montrent que le chemin demeure parsemé d'écueils.

72. Dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, sept inspecteurs des finances internationaux ont été affectés à d'importants ministères et des entreprises publiques (le Ministère des finances, la Banque centrale du Libéria, la Liberia Petroleum Refining Company, la National Port Authority, l'aéroport international Robertsfield, le Bureau des affaires maritimes, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie et la Forestry Development Authority (FDA). La Commission des achats et concessions publics et les partenaires internationaux ont commencé à examiner les contrats signés par le Gouvernement national de transition du Libéria pour s'assurer de leur régularité, en commençant par le plus important contrat et ils devraient achever leur examen en octobre. Le Ministère britannique du

développement international et le PNUD ont élaboré des rapports sur la lutte contre la corruption, dont la Commission de réforme de la gouvernance se sert pour élaborer une stratégie de lutte contre la corruption avec l'aide de la Commission européenne. La Présidente a demandé des audits de tous les ministères et entreprises publiques. Les vérifications n'ont touché que la FDA pour l'instant mais elles seront bientôt étendues à la Liberia Petroleum Refining Corporation et à la Banque centrale du Libéria et, plus tard, à la National Port Authority et à l'aéroport international Robertsfield. Les progrès sont lents malgré la menace de la Présidente d'interdire aux ministres et aux directeurs généraux d'entreprises de se rendre à l'étranger tant que les audits ne sont pas achevés. Toutefois, l'ancien Ministre des finances s'est récemment rendu au Liban malgré l'interdiction de voyager décrétée par la Présidente.

Réforme du budget

73. Le nouveau budget prévoit des recettes de 38 853 000 dollars durant la période allant de février à juin 2006 contre 38 996 000 dollars au cours de la même période en 2005. Pendant les deux premiers mois (février et mars), on a collecté 18 007 000 dollars, soit 33 % de plus que les recettes totales du dernier trimestre de 2005. Une partie de la hausse est due au versement par le Liberia International Ship and Corporate Registry (LISCR) de 1 862 762 dollars au titre des redevances maritimes perçues en novembre et décembre 2005 et qui avaient été bloquées à la fin de novembre 2005 à la demande du Président élu de l'époque.

74. Le budget révisé prévoit une ouverture de crédits d'un montant de 1 957 000 dollars destiné à des dépenses prioritaires pendant 150 jours. Parmi les principaux ministères, certains ont bénéficié de crédits plus élevés que ceux qui leur avaient été accordés au titre du budget 2005-2006 du Gouvernement national de transition du Libéria. Il s'agit du Ministère de la justice (+ 9,94 %), du Parlement (+ 7,32 %) et du Ministère des travaux publics (+ 2,56 %).

75. Le remboursement de la dette intérieure, y compris les arriérés de salaires, est également une question prioritaire pour le nouveau Gouvernement puisque un cinquième des ressources budgétaires lui sont consacrées. Les enveloppes budgétaires des ministères de la santé et de l'éducation n'ont pas changé. Celles des ministères de la défense, des affaires présidentielles et des finances et du Bureau du budget ont diminué.

Recettes fiscales

76. Les recettes fiscales du Gouvernement national de transition du Libéria ont fortement augmenté en 2005 (de 12,5 % par rapport à l'année précédente) (tableau 3), en raison essentiellement d'une solide croissance économique (5,3 %) et de la hausse des recettes douanières grâce au contrôle de la sécurité du port franc de Monrovia par la MINUL depuis avril 2005 et au retour de la paix et de la sécurité dans le pays. Les recettes auraient pu être plus élevées si les contribuables avaient acquitté leurs impôts dans les quatre derniers mois du Gouvernement national de transition, après le lancement du processus électoral. Ils ont cependant commencé à acquitter les arriérés d'impôt au nouveau Gouvernement.

77. En 2005, le produit de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés a connu une forte augmentation (égale à 35 %), tandis que les redevances maritimes chutaient brutalement (de plus de 25 %), en raison notamment du blocage des recettes par le LISCR dans l'attente de la formation du nouveau Gouvernement.

Tableau 3
Recettes fiscales au cours de la période 2004-2006
(En millions de dollars)

Source des recettes	*2004*	*2005*	*2006 (janvier-mars)*
Douanes et accises	25 403	27 973	9 015
Redevances maritimes	12 765	8 794	4 905
Prélèvements fiscaux sur l'importation et la vente de pétrole	4 134	3 281	1 177
Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés (y compris d'autres taxes)	26 105	36 858	11 111
Dons/prêts	1 000	4 000	–
Total	**69 407**	**80 906**	**26 208**

Source : Données de la CBL; voir annexe IV.

Droits de douane

78. Les droits de douane ont constitué la plus importante source de recettes pour le Gouvernement national de transition du Libéria. Ces droits sont actuellement perçus presque en totalité au port franc de Monrovia de la National Port Authority et à l'aéroport international Robertsfield.

79. Par l'intermédiaire de la BIVAC, le nouveau Gouvernement a commencé en janvier 2006 les inspections avant expédition des produits pétroliers et du riz. Il est probable que les pertes de recettes (voir S/2005/360, par. 154 à 163 et S/2005/745, par. 97 à 99) seront très vite considérablement réduites.

Affaires maritimes

80. Le Liberia International Ship and Corporate Registry (LISCR) demeure une source importante de recettes pour le Gouvernement libérien même si le Ministre des finances a signalé que celles-ci avaient baissé (tableau 3, annexe IV). En fait, les recettes de 2005 ont été les plus faibles depuis 2000, année où le LISCR a commencé à s'occuper de l'immatriculation.

81. Le LISCR a affirmé avoir versé 8 604 000 dollars au Gouvernement national de transition du Libéria en 2005. Le reliquat de 1 862 762 dollars que la Présidente élue a demandé de bloquer a été versé en janvier/février 2006. Le LISCR a donc indiqué qu'il avait effectivement versé 11 439 756 dollars en 2005, c'est-à-dire plus que le montant de 2004 qui s'élevait à 11 148 627 dollars. En 2005, le LISCR a également retenu 201 000 dollars représentant des dépenses d'audit et 762 864 dollars au titre de « coûts de transition » liés au remboursement partiel de 2 747 000 dollars dépensés en 1999 au nom du Gouvernement libérien pour que le LISCR puisse fonctionner indépendamment de IRI, l'agent précédent, conformément à la section VII de l'accord signé entre le Gouvernement et celui-ci (annexe V). Le LISCR a aussi indiqué qu'une somme de 652 957 dollars liée aux coûts de transition était encore due au 31 décembre 2005.

82. Quand on a demandé au LISCR s'il avait été autorisé par le Commissaire du Bureau des affaires maritimes (BMA) à bloquer les fonds en 2005, il a précisé qu'il

avait bloqué 762 864 dollars au titre des coûts de transition en 2005, après avoir obtenu l'accord du Commissaire adjoint aux affaires financières et contrôleur maritime de l'époque, M. Garrison F. Togba. Le blocage des sommes liées aux coûts de transition s'est poursuivi en 2006 sur la base du « budget de fonctionnement du Registry pour 2006 » soumis par le BMA par l'intermédiaire de son contrôleur maritime actuel, M. Emmanuel N. Reeves, Sr.

83. Dans son précédent rapport (S/2005/360, par. 165), le Groupe d'experts a aussi souligné qu'il n'avait pas été possible de concilier les recettes déclarées par le LISCR et celles qui étaient inscrites dans les registres du BMA et du Ministère des finances. Cependant, le Gouvernement national de transition a accordé en novembre 2005 un contrat de 210 000 dollars à Moore Stephens pour vérifier les comptes du LISCR pendant la période allant de 2001 à 2004. Il convient de signaler ici l'existence d'un conflit d'intérêts puisque Moore Stephens a aussi vérifié les comptes du BMA au nom de la Commission européenne.

Bureau du Vérificateur général des comptes

84. En règle générale, la fonction publique de contrôle est en partie du ressort d'un Bureau général indépendant de vérification des comptes. Cette fonction n'a cependant pas été accomplie pendant des années faute de ressources et de personnel qualifié. Les comptes de la plupart des ministères, départements et organismes n'ont pas été vérifiés depuis des années et cette opération n'est pas menée régulièrement. En outre, le Gouvernement ne donne pas la suite voulue aux conclusions.

85. Dans l'un des premiers rapports de vérification des comptes présentés à la nouvelle Présidente, le Vérificateur général des comptes a établi que 132 véhicules achetés par le Gouvernement national de transition pour une valeur de 2 750 000 dollars n'avaient pas été rendus à l'administration. Au total, le Gouvernement national de transition a dépensé 11,6 millions de dollars pour l'achat de 552 véhicules. Le Bureau général de vérification des comptes a découvert que de nombreux fonctionnaires avaient vendu des véhicules bien qu'ils n'aient pas de licence pour exercer cette activité. Il a également été établi que 22 560 dollars avaient été versés à un fournisseur en décembre 2003 sans qu'aucun véhicule n'ait été livré. De plus, les vérifications entreprises n'ont pas permis de retrouver les vendeurs qui avaient été payés pour fournir des véhicules.

86. Malheureusement, les crédits budgétaires alloués au Bureau général de vérification des comptes ont été amputés d'un tiers, ce qui a nuit à son fonctionnement. La Commission européenne lui apportera une assistance technique dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, mais aucun engagement n'a encore été pris à cet égard.

87. Le nouveau Gouvernement a assuré à la nation qu'il vérifierait dans les plus brefs délais les comptes de tous les ministères, départements et organismes pendant la période du Gouvernement national de transition et qu'en attendant les conclusions de ces vérifications, tous les responsables des ministères, départements et organismes du précédent gouvernement ne pourraient se rendre à l'étranger sans autorisation préalable du Gouvernement. Les vérifications n'ont pour le moment été effectuées qu'à la FDA.

Vente de minerai de fer

88. L'audit effectué sur la vente de minerai de fer abandonné à Buchanan est un exemple de la manière dont le Bureau général de vérification des comptes n'a pas

pu mener à bien sa mission sous les gouvernements précédents. Les précédents rapports (S/2005/360, par. 172 et S/2005/745, par. 103 à 105) ont mis à jour les irrégularités constatées dans la vente de minerai de fer par le Gouvernement national de transition, ce qui a conduit l'Assemblée législative nationale de transition (NTLA) à menacer le Président du Gouvernement national de transition d'une procédure de mise en accusation. Pour faire face aux critiques croissantes, le Président du Gouvernement national de transition a fait en sorte que le Vérificateur général des comptes publie un rapport lavant le Gouvernement national de transition de tout soupçon de malversation.

89. Le Bureau général de vérification des comptes a publié ses conclusions sans examiner les éléments de preuve habituels tels que les dossiers d'avis d'appel d'offres, l'examen comparatif des cours internationaux du minerai de fer au moment de la transaction, les reçus de paiement, les récépissés de paiement des employés de la partie contractante, les reçus de la NPA et l'existence physique de plusieurs véhicules (d'une valeur de 111 700 dollars), d'ordinateurs portables (valant chacun entre 4 450 à 5 000 dollars), de machines à écrire (d'une valeur de 3 105 à 3 140 dollars chacune), de calculatrices (3 900 dollars) et d'autre matériel que la Liberia Mining Corporation (LIMINCO) dit avoir acheté avec sa part des recettes (3 millions de dollars). Il y a de bonnes raisons de douter de la régularité de toutes les transactions. Par exemple, la LIMINCO déclare avoir versé des droits de port pour un montant de 400 000 dollars que les responsables de la NPA nient avoir perçus.

90. Le Vérificateur général des comptes a rapporté que des responsables de haut rang du Gouvernement national de transition ont exercé de très fortes pressions pour que les comptes soient approuvés sans réserve et l'avaient assuré que le rapport ne serait pas rendu public. À l'appui de ses affirmations, il a fait observer que la lettre adressée par le Vice-Ministre des finances pour accuser réception, au nom du Gouvernement national de transition, de 2 039 000 dollars était datée du 28 octobre 2005, c'est-à-dire le jour même de la publication du rapport de vérification des comptes. Il a indiqué que cette lettre lui avait été remise à la dernière minute pour faciliter la soumission du rapport et qu'il avait dit au Président du Gouvernement national de transition qu'il ne servait à rien d'émettre un certificat de vérification des comptes car sa crédibilité serait mise en doute puisque les autorités concernées n'avaient présenté aucun élément de preuve pour étayer les vérifications.

91. On ne sait pas non plus pour quelle raison le Vice-Ministre des finances chargé de l'administration a émis, au nom du Ministre des finances, un reçu de recettes publiques alors que c'est en principe à la Banque centrale qu'il appartient de le faire. À cet égard, le Groupe d'experts a demandé à l'actuel Vice-Ministre des ressources foncières, des mines et de l'énergie chargé de l'administration de confirmer l'état des dépenses communiqué par la LIMINCO et d'attester que le transfert à la nouvelle direction du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie des véhicules et équipements coûteux prétendument achetés par la LIMINCO a eu lieu au début de mai. Le Vice-Ministre a cependant déclaré qu'il était incapable d'apporter la moindre confirmation en l'absence d'informations et de documents concernant l'utilisation des recettes tirées de la vente de minerai de fer. Il a néanmoins assuré le Groupe d'experts qu'il s'employait à obtenir les informations demandées auprès des responsables de la LIMINCO.

92. Faute de mécanismes solides de contrôle et de responsabilisation, il est à craindre que des fonds publics continuent d'être perdus. Les cas ci-après attestent de

pertes subies au cours du mandat du Gouvernement national de transition du Libéria.

Liberia Petroleum Refining Company (LPRC)

93. Avec le retour de la paix, la production de produits pétroliers de la LPRC a considérablement augmenté, puisqu'elle est passée de 21 millions de gallons en 2003 (un gallon égale 3,785 litres) à plus de 50 millions de gallons en 2005. Les recettes se sont chiffrées à 8,5 millions de dollars en 2005. Toutefois, avec le doublement des effectifs au cours de la période du Gouvernement national de transition, les bénéfices ont été de 158 000 dollars seulement. Cependant, les états financiers de 2004 et de 2005 n'ont pas été vérifiés. Ernst and Young, le vérificateur des comptes désigné par la Commission européenne, qui a mené un audit du système et des comptes entre septembre et novembre 2004, a refusé d'émettre un avis sur les états financiers faute de documents et d'éléments d'information suffisants.

94. Grâce à des mesures très alléchantes d'incitation au départ des effectifs excédentaires, la nouvelle direction a rapidement libéré 400 employés sur 750. En avril 2006, elle a également dénoncé un contrat de 12 millions de dollars signé par l'ancienne direction avec une entreprise libanaise, Mechanical Engineering Group (MEG) SAL (Offshore), portant sur un projet clefs en main prévoyant, entre autres, la fourniture d'un système de raccordement terre-mer et la construction de deux citernes de stockage de combustibles. Le contrat avait été signé après les élections en octobre 2005 à la suite d'un appel d'offres pour le moins opaque. La société MEG SAL (Offshore) avait été immatriculée à Beyrouth (voir annexe IV) le 11 octobre 2005 avec un capital social de 20 000 dollars. Le Président du Conseil d'administration de la société est M. Jamal A. H. Basma.

Non-paiement de frais de stockage

95. L'examen des états financiers non vérifiés de la LPRC pour 2005 révèle que la West Oil n'a pas payé 2,5 millions de dollars de frais de stockage, de manutention et de maintenance des citernes de stockage (facturés 30 cents par gallon de gazole et 10 cents par gallon d'essence, conformément à l'accord sur l'importation de pétrole signé avec la LPRC le 1er janvier 2005). La LPRC a nié ces faits, indiquant qu'elle ignorait l'existence de ce contrat et que la West Oil était autorisée, sur la base d'un contrat signé en juillet 2004, à avoir l'utilisation exclusive des citernes 1 et 7 qui étaient facturés à des tarifs beaucoup plus bas (seulement 16 cents le gallon de gazole et 6 cents le gallon d'essence, auxquels s'ajoutent une location forfaitaire annuelle fixée à 435 900 dollars). Le contrôleur de la LPRC a indiqué que l'accord avec la West Oil visait à donner à la MINUL l'exclusivité de l'utilisation des citernes de stockage, ajoutant qu'il ne s'expliquait pas que les coûts facturés puissent être si bas. Il convient de noter que la West Oil est le plus important importateur de pétrole (tableau 4) et que, pour tous les autres importateurs, les coûts de stockage étaient facturés 30 cents le gallon de gazole et 10 cents le gallon d'essence.

96. Même en bénéficiant de ces tarifs très bas, la West Oil n'a toujours pas réglé à la LPRC 1 683 000 dollars correspondant aux coûts de stockage pour 2005. En outre, même si on a justifié la faiblesse des coûts de stockage par l'utilisation exclusive de deux citernes par la MINUL, il n'en demeure pas moins que la West

Oil continuait de bénéficier de tels tarifs pour tous ses clients, même ceux qui utilisaient d'autres citernes.

Tableau 4
Importations de pétrole du 1er janvier au 31 décembre 2005

Importateur	*Quantités importées*		*Droits d'entrée/taxe sur les ventes (en dollars)*
	Essence (gallons)	*Gazole (gallons)*	
West Oil[a]	8 534 492	9 434 116	7 614 167
MOTC	5 569 405	3 910 001	4 070 222
Aminata	2 030 361	1 057 261	1 336 566
Origin	1 906 257	1 074 694	1 287 694
Srimex	688 221	1 074 694	739 577
Total	**18 728 736**	**16 550 766**	**15 048 226**

Source : Chiffres de la LPRC.

[a] À l'exclusion des fournitures destinées à la MINUL (186 363,48 gallons d'essence et 9 059 002,64 gallons de gazole).

Faible niveau des droits d'entrée payés par les importateurs de pétrole

97. À l'exclusion des importations de carburants destinés à la MINUL, qui sont effectuées en franchise de droits, la LPRC a indiqué qu'entre janvier et décembre 2005, elle avait importé 18 728 736 gallons d'essence et 16 550 766 gallons de gazole (tableau 4). Les droits d'entrée étant fixés à 20 et 25 cents respectivement par gallon d'essence et gallon de gazole et la taxe sur les ventes étant de 20 cents par gallon, le montant total des droits d'entrée et taxes sur les ventes dû au Gouvernement national de transition était de 15 048 000 dollars. Cependant, le Ministère des finances indique que les montants encaissés s'élèvent à 3 447 000 dollars seulement. Même si on exclut l'exemption des droits de douane et des taxes sur les ventes (3 223 301 dollars) pour les entités qui en ont bénéficié en 2005 (ambassades, ONG, organismes de bienfaisance), il manque au moins 8 378 000 dollars de droits d'entrée et taxes sur les ventes qui n'ont pas été versés au Gouvernement libérien. Ce chiffre est probablement sous-estimé car le montant des recettes donné par le Gouvernement (3 447 000 dollars) inclut les droits et taxes versés pour tous les produits pétroliers, y compris le kérosène, le gaz de propane liquide, et pas seulement le gazole et l'essence.

Ajustements hors budget et opérations de troc non retranscrites dans les recettes publiques

98. La Monrovia Oil Transport Corporation (MOTC) a indiqué qu'elle avait fourni en 2005 des produits pétroliers à la Présidence du Libéria pour une valeur de 1,4 million de dollars en échange d'un reçu, et a obtenu un règlement de 1,1 million de dollars représentant une partie de la dette due par le Gouvernement dont le montant total était de 2 732 000 dollars. La LPRC a prié d'autres importateurs de fournir des informations, mais aucun n'avait répondu avant le départ du Groupe d'experts. Il semble que du carburant ait été livré directement à la Présidence sans passer par les filières budgétaires habituelles, de sorte que ces transactions n'apparaissent ni dans

les recettes ni dans les dépenses publiques, alors même que les importateurs ont déduit dans leurs déclarations fiscales certains frais liés à ces opérations.

Détournements frauduleux de recettes au profit du Gouvernement national de transition

99. Dans un précédent rapport (S/2005/360, par. 153), on a indiqué que la LPCR a été plusieurs fois instruite de débloquer des fonds au bénéfice de certaines instances sans passer par les procédures régissant les ouvertures de crédits. C'est ainsi que l'Assemblée législative nationale de transition a ordonné au Gouvernement national de transition de conserver une contribution de 500 000 dollars à déduire des comptes respectifs de la LPRC et de la NPA dans le budget de l'exercice 2005-2006, de sorte que ces fonds puissent être intégrés aux comptes budgétaires.

100. Le Groupe d'experts a cependant été informé qu'en violation des règles budgétaires, la LPRC a versé au Président du Gouvernement national de transition la somme de 100 000 dollars en date du 12 janvier 2006 pour couvrir les frais du voyage qu'il a effectué au Niger pour participer à la réunion de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La LPRC a aussi indiqué qu'elle avait versé 300 000 dollars au Président en quatre autres occasions en 2005. Ces sommes se sont ajoutées aux crédits budgétaires alloués pour les voyages à l'étranger, d'un montant de 879 000 dollars pour l'exercice 2004-2005 et 549 000 dollars pour l'exercice 2005-2006, et pour les voyages à l'intérieur du pays, représentant 164 000 dollars pour 2004-2005 et 149 000 dollars pour 2005-2006.

101. Le Ministère des finances confirme l'absence de système de surveillance de telles avances. Les comptes correspondant à ces fonds ou à d'autres avances versées au cabinet du Président n'ont jamais été approvisionnés et aucun remboursement n'a été effectué. En outre, la LPRC a indiqué que des fonds avaient été versés à la Présidence et au cabinet du Vice-Président pour l'achat de véhicules durant la période de transition. On ne connaît pas le nombre de véhicules achetés et on ne sait pas si ceux-ci ont été restitués au Bureau des services généraux ou au nouveau Gouvernement.

Non-paiement de droits portuaires

102. Pour l'ensemble des produits pétroliers, les droits portuaires sont fixés à deux cents par gallon. En 2005, les importateurs devaient régler 1 020 000 dollars à la NPA, mais 190 947 dollars seulement ont été versés par les cinq importateurs. Malgré ce manque à gagner, les recettes de la NPA ont augmenté de 25 %, atteignant 12 680 000 dollars en 2005, et les bénéfices ont triplé pour se situer à 2 041 000 dollars malgré une forte hausse de l'embauche, puisque le nombre d'employés est passé de 600 à 2 000 au cours de la période de transition. Près des deux tiers du total des dépenses (8,4 millions de dollars) ont été consacrés aux traitements, salaires et prestations versés aux employés.

103. La rémunération, très élevée, des membres du Conseil d'administration a coûté 306 000 dollars en 2005, mais les responsabilités fiduciaires de vérification des états financiers de la NPA n'ont pas été remplies. Les véhicules Grand Cherokee ont été retirés au Directeur général sortant, à trois directeurs généraux adjoints et au contrôleur, mais aucun des 10 groupes électrogènes (d'une valeur de 157 500 dollars) fournis à ces responsables n'a été restitué, ces derniers n'ont toujours pas rendu leurs véhicules (Honda Accord, Ford Escort, Hyunday et Mitsubishi Mirage) près de trois mois après leur départ.

Non-paiement des droits de douane et des taxes sur les biens et services par les importateurs de riz

104. Dans les précédents rapports (S/2005/360, par. 162 et 163 et S/2005/745, par. 97), il avait été souligné que 6 millions de dollars représentant les droits de douane et les taxes sur les biens et services exigibles des importateurs de riz n'avaient pas été acquittés en 2004 et 2005. Le Gouvernement national de transition n'a pris aucune mesure pour recouvrer ces droits. Le nouveau ministre du commerce, instruit de cette situation, a assuré que tout serait fait pour recouvrer les arriérés non acquittés par les importateurs de riz.

Détournement de commissions d'inspection avant expédition

105. Dans le cadre de la liquidation des comptes de la BIVAC à la banque Tradevco, la somme de 278 105 dollars représentant les commissions d'inspection avant expédition pour 2003 a été déposée sur un compte bancaire à Zurich sans que la part de ces commissions revenant au Gouvernement national de transition ait été payée (S/2005/745, par. 95). La BIVAC a d'abord affirmé que cette somme lui revenait en compensation du trop-versé au titre des taxes acquittées précédemment. Elle reconnaît aujourd'hui qu'elle ne dispose pas de documents donnant foi à cette affirmation et consent à rembourser la part des commissions d'inspection revenant au Gouvernement. Il sera cependant difficile, faute de documents, de déterminer le montant qu'elle est en droit de conserver.

Dépenses publiques au titre du budget de l'exercice 2005-2006

106. Au dernier trimestre de 2005, le Gouvernement national de transition, confronté à des difficultés de trésorerie, a dû réduire son train de vie. Malgré cela, ses dépenses en « biens et services » ont été plus importantes que celles de la rubrique « dépenses de personnel ». Les dépenses en biens et services ont représenté 35 % de l'ensemble des dépenses publiques pour une allocation de crédits fixée à 25 %. À l'heure actuelle, les dépenses actuelles au titre des salaires et rémunérations sont bien moins élevées que les dotations budgétaires (31 % contre 39 %).

107. On trouvera ci-après les pourcentages de dotations budgétaires annuelles utilisées pendant la période de six mois allant de juillet 2005 à janvier 2006 :

Ministère ou organisme	*Pourcentage*
Affaires présidentielles	69
Cabinet du Vice-Président	81
Parlement	72
Ministère des finances	72
Bureau des services généraux	95
Ministère de l'éducation	35
Ministère de la santé	30

Conclusions et recommandations

108. La situation financière du Libéria s'améliore depuis la prise de fonctions du nouveau Gouvernement. Celui-ci a commencé a faire face à la situation de manque à gagner et de dépenses surestimées ou fausses, mais il doit redoubler de vigilance pour améliorer la transparence générale des activités financières de sorte qu'avec la levée des sanctions, les recettes aillent directement au Gouvernement, profitent aux Libériens et ne servent pas à financer le conflit.

109. Il est recommandé de prendre les mesures ci-après :

- Tous les dons/contributions faits aux fonctionnaires du Gouvernement national de transition par toutes les entreprises publiques doivent faire l'objet d'une enquête pour vérifier qu'ils ont été utilisés à des fins légitimes et que tous les montants non dépensés, véhicules et équipements ont été restitués au nouveau Gouvernement. Ces enquêtes peuvent être effectuées dans le cadre des opérations de vérification des comptes touchant l'ensemble des entreprises publiques, conformément à la proposition de la Présidente Johnson-Sirleaf;
- La LPRC devrait procéder chaque trimestre à un apurement des versements effectués par les importateurs à divers organismes afin que ceux-ci soient pris en compte pour fixer les prix des produits pétroliers destinés à la consommation générale;
- Il faut que le Vérificateur général des comptes s'assure que les importateurs de riz se sont acquittés des droits d'entrée et des taxes sur les biens et services et fasse rapport à ce sujet dans les trois mois;
- Le Gouvernement devrait entamer un dialogue avec le LISCR afin de prendre les mesures voulues pour que les recettes publiques remontent aux niveaux enregistrés pendant la période 1997-2000;
- Le Vérificateur général des comptes devrait entreprendre une nouvelle vérification des comptes de la LIMINCO pour établir les faits et restaurer la crédibilité du Bureau du Vérificateur général mise à mal par le précédent rapport;
- Le Bureau général de vérification des comptes devrait être renforcé et doté des moyens voulus et du personnel qualifié pour pouvoir s'acquitter comme il convient de sa lourde tâche. Le Bureau devrait également procéder à la vérification annuelle des comptes de tous les principaux ministères et départements et des principaux organismes semi-publics générateurs de recettes.

V. Gel des avoirs

110. Deux ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1532 (2004) sur le gel des avoirs, le Gouvernement du Libéria n'a toujours gelé aucun avoir. En octobre 2004, le Ministre de la justice du Gouvernement national de transition du Libéria a cherché à geler les avoirs de Benoni Urey et d'Emmanuel Shaw II, mais en septembre 2005, la Cour suprême a statué que le Ministre n'avait pas suivi les voies légales. Le Ministre avait promis de déposer une demande en bonne et due forme de gel des avoirs, mais ne l'a jamais fait avant de quitter son poste en février 2006.

111. La nouvelle Ministre estime que le Libéria a besoin de se doter d'une loi pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne le gel des avoirs, puisque le droit des Libériens à la propriété est protégé par la Constitution. Quatre membres de la Chambre des représentants et du Sénat étant frappé d'interdiction de voyager et se trouvant sur la liste des personnes dont les avoirs devraient être gelés, la Ministre a admis qu'il serait difficile pour le Parlement d'adopter une telle loi. Qui plus est, dans un communiqué de presse d'avril 2006, le National Patriotic Party de Charles Taylor a averti que le pays sombrerait dans le chaos si le Gouvernement tentait de geler les avoirs de certaines personnes. Néanmoins, la Ministre de la justice s'est employée à aider la MINUL à élaborer un texte d'application.

112. Bien qu'aucune mesure n'ait été prise en vue de geler des avoirs, le Gouvernement du Libéria a identifié les comptes bancaires des personnes ci-après figurant sur la liste des avoirs à geler :

Tableau 5
Informations sur les comptes bancaires des personnes désignées sur la liste des avoirs à geler identifiées au Libéria

			Solde		
Nom	*Banque*	*Numéro de compte*	*Dollars É.-U.*	*Dollars libériens*	*État*
Charles G. Taylor	Tradevco	158XX	5 000,00		Non payé
	LBDI	02210232XXXXX			Fermé
Jewel Howard Taylor	IBLL	05000XXXXX			Fermé
Edwin M. Snowe	LBDI	01401117XXXXX		69 983,92	Inactif
Charles A. Bright	LBDI	01212111XXXXX		20 937,90	Inactif
	LBDI	02401232XXXXX	68,20		Inactif
	Tradevco	99XXX	26 253,02		Payé
Chief Cyril Allen	LBDI	01210101XXXXX		975,00	Actif
	Ecobank	104100066XXXXX	185,48		Actif
	Ecobank	104100066XXXXX		6 268,70	Actif
Benoni W. Urey	Ecobank	104100037XXXXX	(4 164,70)		En découvert
Emmanuel L. Shaw II	Ecobank	104000015XXXXX	1 161,67		Actif
Randolph Cooper	LBDI	02431360XXXXX	18,36		Inactif
Myrtle F. Gibson	Ecobank	104100305XXXXX	48,00		
	Tradevco	107XXXXX		200,00	Non payé
Joseph Wong	Ecobank	2 comptes			Fermé
Charles (Chuckie) Taylor, Jr	Ecobank				Fermé
Gus Kouwenhoven	Ecobank				Fermé

113. Il était indiqué au paragraphe 186 du précédent rapport du Groupe d'experts (S/2005/360) que Benoni Urey et Emmanuel L. Shaw II représentaient la société PLC Investment Ltd (PLC) au Conseil d'administration de la Lonestar Communications Corporation. Ils ont maintenant été remplacés. Cependant, en

2005, Lonestar a réalisé des bénéfices d'un montant de 4 milliards 479 millions de dollars des États-Unis et versé 3 millions de dollars des États-Unis de dividendes à ses deux actionnaires, PLC Investment Ltd ayant reçu 1,2 million de dollars des États-Unis. En outre, PLC aurait dû recevoir 1 080 000 dollars des États-Unis, représentant sa part (10 %) des revenus de Lonestar. Or, la PLC ne figure pas dans les états du Ministère des finances parmi les « gros contribuables » ayant payé plus de 1 000 dollars des États-Unis d'impôt sur le revenu.

114. Deux personnes figurant sur la liste des avoirs à geler ont été dûment élues membres du Parlement en octobre 2005. Edwin M. Snowe est membre de la Chambre des représentants dont il est le Président, et Jewel Howard Taylor est la doyenne des sénateurs du comté de Bong au Sénat. Un crédit de 215 882 dollars des États-Unis est ouvert au budget révisé pour le Bureau du Président de la Chambre des représentants pour la période allant de février à juin 2006. M. Snowe lui-même retire chaque mois plus de 5 000 dollars des États-Unis qui viennent s'ajouter à son salaire de base d'environ 5 000 dollars libériens (100 dollars É.-U.) par mois. Le Bureau du Président de la Chambre a également droit à d'autres avantages substantiels, dont 1 500 gallons d'essence par mois (4 500 dollars É.-U.). Un crédit de 10 000 dollars des États-Unis a été ouvert au budget révisé pour la période de cinq mois susmentionnée au titre des voyages à l'étranger, bien que le Président de la Chambre soit frappé d'interdiction de voyager. En tant que sénatrice, Jewel H. Taylor reçoit une indemnité mensuelle de 1 500 dollars des États-Unis, une indemnité pour frais de transport de 900 dollars des États-Unis et 150 gallons d'essence (450 dollars É.-U.) en sus de son traitement de base de 3 500 dollars libériens (70 dollars É.-U.).

En dehors du Libéria

115. Après le transfèrement de Charles Taylor au Tribunal spécial en Sierra Leone, le Groupe d'experts a contacté le Gouvernement nigérian pour déterminer s'il était vrai, comme l'avaient rapporté les médias, que Charles Taylor avait sur lui d'importantes sommes en espèces au moment de son arrestation, et si ces avoirs avaient été gelés par le Nigéria. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune communication du Gouvernement nigérian n'avait été reçue par le Groupe d'experts.

116. Le Groupe d'experts a également contacté les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France, de la Fédération de Russie, de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, du Ghana, de la Gambie, de la Guinée, de la Sierra Leone, du Sénégal, de la Bulgarie, du Burkina Faso, des Émirats arabes unis, du Liban, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, de Chypre, de l'Ouganda, du Kazakhstan et de la Guinée équatoriale pour s'enquérir s'ils avaient gelé les avoirs de personnes désignées par le Conseil de sécurité dans la résolution 1532 (2004). Ils ont répondu avoir gelé les avoirs ci-après :

Tableau 6
Détails des avoirs gelés en dehors du Libéria

Pays ayant gelé les avoirs	*Nom*	*Type d'avoirs*	*Valeur*
Ghana	Grace B. Minor	Comptes bancaires	116 963 dollars É.-U.
Liban	Mohd. A. Salame	Comptes bancaires	2 540 000 dollars É.-U.
	Ali Ramadan Kleilat Al-Dilby	Plusieurs comptes bancaires	Non disponible
	Charles R. Bright	Comptes bancaires	Comptes fermés en avril 2004
	Edwin M. Snowe	Comptes bancaires	141 768 dollars É.-U. de découvert
France	Mohd A. Salame	Comptes bancaires	784 142 euros
	M. Moussa Cisse	Comptes bancaires	16 883 euros
	M. Augustinus Kouwenhoven	Comptes bancaires	32 725 euros
Royaume-Uni	Agnees Reeves Taylor	Comptes bancaires	22 400 livres sterling
	San Air	Compagnie d'assurance	173 506 livres sterling
	Victor A. Bout	Comptes bancaires	1 227 euros
	Irina Shlyam, épouse de Leonid Minin	Comptes bancaires	70 255 livres sterling
Allemagne	Leonid Y. Minin	Comptes bancaires	2 089 euros
États-Unis d'Amérique	Benoni W. Urey	Immobilier	695 000 dollars É.-U.
	Victor A. Bout	Placements dans des sociétés	Environ 2 millions de dollars É.-U.
République arabe syrienne	Ammar Mamdouh Chichakli	Comptes bancaires	Non disponible

117. En outre, la Banque nationale bulgare a déclaré qu'en 2002, Nordic Ltd. et Rockman Ltd. avaient ouvert des comptes à l'Eurobank PLC, mais qu'aucune opération n'avait été enregistrée et que les comptes étaient maintenant fermés.

118. Au paragraphe 133 du rapport précédent du Groupe d'experts (S/2005/745), le Gouvernement libanais a signalé deux comptes appartenant à Edwin M. Snowe ouverts à la Banque française du Liban : l'un en livres libanaises, qui a été fermé, et l'autre en dollars des États-Unis. Après l'inscription d'Edwin Snowe en août 2004 sur la liste des personnes dont les avoirs devaient être gelés, plusieurs opérations (tant de crédit que de débit) avec une firme libanaise, Creative Investment SAL (offshore), avaient eu lieu sur le compte en dollars des États-Unis, certaines pour des centaines de milliers de dollars des États-Unis. Snowe a retiré tous les fonds, laissant un découvert de 141 768 dollars, le 30 novembre 2004, avec l'aide de Creative Investment SAL (offshore). Le Président du Conseil d'administration de cette firme est Jamal A. H. Basma.

119. De même, Elias Haddad, un homme d'affaires libérien en vue, a aidé Charles A. Bright à retirer l'argent sur l'un de ses comptes bancaires au Liban après l'adoption de la résolution 1532 (2004).

120. D'après les autorités néerlandaises, Kleilat Ali a été arrêté le 17 mars 2006 aux Pays-Bas et a été reconnu coupable de trafic de voitures. Le Groupe d'experts a contacté le Gouvernement des Pays-Bas au sujet du gel des 3 millions d'euros en

espèces qui ont été trouvés lors de son arrestation, mais au moment de la soumission du présent rapport, il n'avait pas reçu de réponse.

121. Le Royaume-Uni a indiqué que deux des trois sociétés basées à Gibraltar ajoutées à la liste des avoirs à geler en décembre 2005, South Bound Ltd et All Trade Company Ltd, avaient été radiées du registre des sociétés. La troisième, Westbound, serait radiée à la fin de la période de trois mois suivant le 1er mars 2006, à moins qu'il soit prouvé qu'elle ne doit pas l'être.

Recommandations

122. Aucun effort ne devrait être épargné pour accélérer le processus législatif au Libéria de façon que le Gouvernement puisse appliquer la lettre et l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité.

VI. Impact des sanctions sur la situation socioéconomique et humanitaire au Libéria

123. L'impact des sanctions décrétées par l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs des diamants, du bois et des armes n'a guère changé. L'absence d'importations d'armes a renforcé la paix et la sécurité. Les sanctions touchant les produits de base ont entraîné des pertes d'emplois et de recettes et ont une incidence négative sur l'entretien des routes. Cependant, l'impact sur l'économie est vraisemblablement surestimé. Pour évaluer l'impact, il faut tout d'abord faire le point de la situation socioéconomique et humanitaire actuelle.

124. Il ressort d'entretiens avec une large gamme d'acteurs libériens et internationaux que la mauvaise gouvernance qui a sévi avec persistance pendant une grande partie de l'histoire du Libéria a été une cause majeure du déclin économique et social sur le long terme, ainsi que de la crise politique qui a débouché sur la guerre civile. Les processus de prise de décisions et de gestion n'étaient ni participatifs ni transparents et ne favorisaient pas la mise en jeu des responsabilités. On a donc eu à déplorer de graves violations des droits de l'homme, de fréquents échecs du système et l'absence de saines stratégies de développement socioéconomique durable.

125. C'est cette réalité que la Présidente Ellen Johson-Sirleaf a évoquée dans son discours inaugural : « En quête aussi d'un renouveau économique, nous partons du principe que nous sommes un peuple riche. Notre nation a la chance d'être largement dotée en ressources naturelles et humaines. Et pourtant notre économie s'est effondrée en raison des conflits civils qui se sont succédé et d'une mauvaise gestion de l'économie par les gouvernements successifs. La reconstruction de notre économie dévastée est une tâche de titan, et il n'y aura pas de solution facile. »

126. Dans une perspective plus positive, le Conseil exécutif du FMI, dans son avis public le plus récent, a déclaré que l'économie libérienne avait poursuivi son redressement en 2005, grâce largement à l'activité des donateurs. On estime que le produit national brut réel a crû de 5,3 %, après une modeste croissance de 2,6 % en 2004. Cette croissance était due à l'amélioration progressive de la sécurité dans les zones rurales, et au retour de l'activité dans les secteurs bénéficiant de l'aide des donateurs (essentiellement le secteur des services). Le FMI indique en outre que les exportations du Libéria restent faibles, alors que les importations continuent de se

situer à un niveau élevé en raison essentiellement de l'ampleur de l'aide des donateurs. Les réserves internationales sont toujours à un très bas niveau, la situation financière de la Banque centrale libérienne restant précaire. L'évolution des prix et des taux de change reflète le retour d'une stabilité relative au Libéria. Des signes de hausse de l'inflation, due en partie à de plus fortes dépenses des donateurs, sont cependant récemment apparus.

127. Le FMI prévoit qu'en 2006, le Libéria poursuivra son redressement économique grâce à d'importants apports des donateurs et à une reprise des activités rurales suite au rétablissement de la sécurité et au retour des réfugiés dans leur communauté. L'agriculture et les services seront les moteurs de la croissance du PIB réel. Malgré la forte présence des donateurs, l'inflation devrait rester modeste, le taux ne devant pas atteindre deux chiffres. Avec la baisse progressive des exportations de caoutchouc, en raison de l'absence de réinvestissements pour renouveler les plantations et pour d'autres travaux de maintenance, et l'accroissement des importations financées par les donateurs, le déficit commercial devrait encore se creuser.

128. Les indicateurs de la croissance économique et du développement humain publiés dans le *Liberia Economic Review de 2005* par le PNUD (Libéria) font apparaître une augmentation de 10,11 % de la valeur totale du PIB du pays, qui est passé de 493,5 millions de dollars des États-Unis en 2004 à 543,4 millions de dollars en 2005. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'amélioration de la productivité dans l'agriculture (caoutchouc, riz, manioc) qui représente 54,9 % du PIB, dans les services tertiaires (transports, télécommunications, échanges et commerce, hôtellerie), soit 26,4 % du PIB, et dans la foresterie, la chasse et la pêche, soit 19,5 % du PIB. L'étude cite la mauvaise productivité dans le secteur minier, en particulier pour le minerai de fer et les diamants, comme constituant un facteur clef ayant entravé la croissance du PIB; quant aux sanctions frappant les exportations de bois d'œuvre et de diamants, elles sont perçues comme étant largement responsables de l'important taux de chômage, actuellement évalué à 85 %, qui continue de sévir; cette vue des choses est toutefois probablement exagérée puisque le bois d'œuvre et les diamants généreront 10 000 emplois au cours de la prochaine décennie.

129. Sur une population évaluée à 3,2 millions d'habitants, la population active au Libéria en 2004, telle qu'elle a été enregistrée par le Ministère du travail, s'établissait à 541 862 personnes. Sur ce total, 120 862 personnes travaillaient dans le secteur formel, l'État étant le plus gros employeur (57 %), suivi par l'agriculture (14 %). Le secteur informel (petit commerce) représentait 77,5 % de l'ensemble de la population active, soit 420 000 personnes.

130. Il convient de noter que si l'économie libérienne était jusqu'à présent axée sur le secteur privé, de nombreux officiels découragent l'investissement privé. Les politiques d'investissement officielles étaient, et demeurent, favorables au secteur privé, le pays pratiquant la politique de la porte ouverte et offrant aux investisseurs privés une large gamme d'incitations fiscales et autres. Mais dans les faits, le climat n'est pas vraiment favorable au secteur privé. La corruption omniprésente, les incertitudes au sujet de la situation sécuritaire, de piètres infrastructures (essentiellement dans les secteurs de l'électricité, de l'eau, de l'assainissement, de la santé et de l'éducation) et des systèmes et politiques de gestion financière mal adaptés créent un environnement qui n'est guère porteur et qui demeure l'un des

facteurs clefs expliquant qu'il est très coûteux de se lancer dans les affaires au Libéria.

131. S'il est vrai que les sanctions de l'ONU frappant les exportations de bois d'œuvre et de diamants ont sans doute découragé de nouveaux investissements significatifs dans le Libéria de l'après-guerre, la plupart des gros investisseurs dans les secteurs du bois d'œuvre et des diamants au Libéria étaient des amis de l'ancien Président Charles Taylor et ont joué un rôle clef dans le conflit civil. Gus Kouwenhoven (ressortissant des Pays-Bas, ancien propriétaire du plus grand complexe hôtelier au Libéria et Président de l'Oriental Timber Company), qui risque maintenant une longue peine d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité, offre un exemple classique du type d'investisseur qu'attirait le Libéria sous Charles Taylor. Dans ce contexte, l'on est fondé à dire que le *modus operandi* de l'ancien gouvernement a considérablement contribué à décourager les investisseurs légitimes et respectueux de la loi dont le pays avait à l'époque, et a encore plus de nos jours, désespérément besoin. En fait, les sanctions ont plutôt contribué à créer un environnement porteur qui permet aux investisseurs de traiter avec le Gouvernement et le peuple du Libéria sur la base des lois et systèmes existants qui protègent les intérêts tant des investisseurs que du peuple libérien. Par exemple, le décret gouvernemental n° 1, qui a annulé toutes les concessions dans le secteur de l'exploitation forestière, devrait contribuer à instaurer l'état de droit dans le secteur forestier, ce qui devrait encourager les investisseurs qui ont besoin de sécurité juridique.

132. Le fait que le Ministère du commerce et de l'industrie a beaucoup de mal à contrôler les activités des diverses entreprises et à prélever des impôts explique aussi que le Libéria ait des difficultés à attirer des investissements étrangers qui profitent au peuple libérien. Par exemple, d'après les chiffres communiqués par le Ministère du commerce et de l'industrie, il y avait en 2005 1 269 entreprises immatriculées au registre du commerce opérant au Libéria. Les recettes fiscales provenant de ces entreprises ne s'élevaient qu'à 443 937 dollars des États-Unis, soit 1 603 950 dollars libériens. De plus, il est évident si l'on en juge d'après la prolifération de produits de mauvaise qualité et obsolètes qui sont vendus dans les rues de Monrovia, en particulier des denrées alimentaires et des médicaments, que les normes internationalement acceptées pour les produits importés ou fabriqués sur place ne sont pas convenablement appliquées. Une telle carence de la part des pouvoirs publics crée de sérieux risques pour la santé des consommateurs, en particulier des populations rurales.

Effets socioéconomiques et humanitaires des sanctions

133. L'économie libérienne étant historiquement tributaire de l'exportation de ressources naturelles, elle continue d'être très sensible à l'instabilité politique et économique et à toutes formes de troubles sociaux, même mineurs. Les investigations qu'a menées le Groupe d'experts dans le cadre de ses mandats précédents ont révélé que pendant la période précédant immédiatement l'imposition des sanctions économiques, le bois d'œuvre et les diamants n'avaient pas contribué de façon significative aux services sociaux ni à un développement durable des infrastructures du pays. Les restrictions imposées par les sanctions, en particulier celles frappant les exportations de bois d'œuvre et de diamants, malgré les effets bénéfiques qu'elles ont eus en entraînant des réformes dans ces secteurs, ont été largement perçues comme ayant eu un effet négatif sur l'emploi, les services

sociaux, les recettes publiques et l'état de droit. Le discrédit attaché aux sanctions est également perçu comme décourageant ceux qui auraient des velléités d'investir dans le pays.

Emploi et économies locales

134. Dans la totalité des 13 comtés dans lesquels s'est rendu le Groupe d'experts, l'ampleur du chômage, en particulier chez les jeunes, était absolument évidente. À part les fonctionnaires et les travailleurs des plantations, qui ont un emploi permanent, même si les salaires sont très bas, les principaux employeurs offrant de « bons salaires » demeurent les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies, qui offrent essentiellement des contrats de courte durée qui vont généralement de un à 12 mois, en fonction de la disponibilité des fonds et de la durée de vie des projets.

135. Pratiquement tous les secteurs emploient actuellement essentiellement des journaliers, la majorité des travaux actuellement disponibles nécessitant beaucoup de main-d'œuvre. Une forte proportion de projets ayant une importante composante « bâtiment et travaux publics » sont externalisés et exécutés par des entrepreneurs locaux, qui sont les principaux recruteurs de journaliers. L'accélération du retour des personnes déplacées et des réfugiés continue de causer de grosses difficultés, au niveau de la planification et sur le plan social, aux pouvoirs publics centraux et locaux, étant donné l'extrême rareté des possibilités d'emploi dans le pays.

136. Les économies locales et les moyens de subsistance dans toutes les communautés se trouvant dans les anciennes concessions d'exploitation forestière ou aux alentours demeurent largement tributaires de l'agriculture de subsistance et de petites entreprises, en particulier le petit commerce. En fait, cela est depuis longtemps le cas. Immédiatement avant l'imposition des sanctions, les communautés situées près des concessions n'avaient pas plus de dispensaires, d'écoles et de réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement que les communautés rurales situées en dehors des zones d'exploitation forestière (S/2003/779, par. 58).

137. L'exploitation à petite ou à moyenne échelle de mines de diamant et de mines d'or, la plupart du temps illicite, a considérablement augmenté, en particulier dans les comtés de Lofa, de Nimba et de Sinoe. Il convient en particulier de noter que dans chacune des villes minières visitées, le Groupe d'experts a pu voir des enfants, dont certains n'avaient pas plus de 7 ans, travailler comme apprentis auprès de tailleurs, de mécaniciens et d'artisans, vendre des plateaux de nourriture ou de marchandises dans les rues et à l'entrée des mines et transporter des paniers de gravier et creuser des puits dans les mines.

138. Le sciage de long s'est aussi considérablement développé l'année passée avec la prolifération d'opérateurs privés de tronçonneuses qui sillonnent les zones forestières et opèrent au vu et au su des autorités locales. D'après l'Office des forêts, il y a actuellement environ 200 opérations enregistrées de sciage de long, qui emploient environ 1 000 personnes, ce qui montre bien que jusqu'à présent, le Gouvernement est incapable de contrôler et de gérer les forêts de façon qu'un juste équilibre soit établi, pour le bien de l'ensemble de la société, dans la gestion et l'exploitation des forêts entre les considérations commerciales, la conservation et les utilisations par les communautés. Lorsque l'exploitation forestière industrielle reprendra et remplacera le sciage de long, il est probable que les scieurs de long accapareront la plupart des emplois pendant les premières années.

139. Dans le domaine des cultures de rapport, les plantations d'hévéas continuent d'employer la majorité des ruraux, malgré la publicité croissante dont sont entourées les violations des droits de l'homme commises par les grandes compagnies du secteur du caoutchouc. D'autres plantations de rapport, comme le café et le cacao, qui ont été abandonnées pendant de nombreuses années, ont besoin maintenant d'être sérieusement remises en état, alors que de plus en plus de personnes déplacées rentrent chez elles.

Services sociaux; infrastructure matérielle et sociale

140. La corruption des pouvoirs publics et l'absence d'infrastructures sont les plus gros obstacles aux investissements au Libéria. Dans tous les comtés où il y a de grandes concessions, le Groupe d'experts n'a constaté aucune amélioration notable de l'infrastructure publique et de l'infrastructure sociale depuis son rapport de novembre 2005. Cependant, la Banque mondiale s'est engagée à verser 22,5 millions de dollars en vue de la remise en état d'urgence et de la réparation des infrastructures essentielles. Ces fonds sont destinés à financer la réfection du réseau routier primaire et secondaire grâce à la reconstruction et à la réparation des routes, des ponts et des caniveaux. Le programme est également axé sur l'amélioration de la fourniture d'eau en gros à Monrovia. La MINUL et le Haut Commissariat pour les réfugiés ont apporté leur soutien à la réfection des réseaux routiers stratégiques et des ponts, en particulier dans les comtés de Lofa et de Nimba, afin de permettre le retour rapide de milliers de réfugiés. D'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) apportent leur concours à une large gamme de projets dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de l'agriculture, des secours d'urgence, de l'autonomisation des communautés, de la sécurité alimentaire, des réformes juridiques, de l'édification de la paix, de la bonne gouvernance, de la construction d'abris, de l'empouvoirement des femmes et du VIH/sida. Les États membres de l'Union européenne et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) sont les plus gros donateurs contribuant au programme de relèvement du Libéria.

Administration civile et systèmes judiciaires

141. L'administration civile dans tous les comtés est progressivement établie, la nomination des superintendants des comtés étant presque achevée. Mais plusieurs plaintes ont été élevées contre l'absence d'appui financier de la part du Gouvernement central. Dans un certain nombre des comtés dans lesquels l'équipe s'est rendue, il est apparu que les administrateurs du comté confrontés à un chômage élevé et à l'absence d'investissements privés substantiels dans leur région pratiquent diverses formes d'initiatives d'autofinancement non officielles (souvent illégales) de façon à pouvoir se maintenir en poste et à ce que leur bureau puisse fonctionner. Cela va de la collecte officieuse de divers types de taxe et de prélèvement auprès de ceux qui exercent une activité de subsistance – pêche, agriculture de subsistance, petit commerce transfrontière, exploitation des alluvions, sciage de long artisanal, chasse, vente de terrains et location de logements – à la location de salles municipales et au prélèvement de droits pour les funérailles.

142. Toutefois, les organismes publics du Gouvernement central et des comtés reçoivent un certain appui pour la réfection et l'équipement des locaux publics à usage de bureaux par le biais de projets en grande partie financés par des

organismes des Nations Unies et des ONG internationales. Il est évident que les conditions de travail demeurent trop peu attrayantes pour la majorité des fonctionnaires pour qu'ils acceptent de quitter Monrovia. L'arrivée de la saison des pluies, qui s'accompagne d'une détérioration de l'état des routes rendant les comtés peu accessibles, va encore retarder le déploiement, pourtant absolument nécessaire, des fonctionnaires dans leur lieu d'affectation.

143. Dans bon nombre des comtés dans lesquels s'est rendu le Groupe d'experts, ses conclusions en ce qui concerne l'état de droit et les systèmes judiciaires en place concordaient avec celles de l'International Crisis Group[3] :

> « Dans bon nombre des comtés, les tribunaux ont cessé de fonctionner. Dans certains cas, les magistrats tiennent audience sur leur balcon ou dans des maisons privées, car les tribunaux ne sont plus utilisables. La détention provisoire se poursuit indéfiniment, car les tribunaux manquent de personnel et de compétences pour la comptabilité et la gestion des dossiers. Les bas salaires des juges de toutes catégories et leurs conditions de travail déplorables favorisent l'omniprésence de la corruption. Les tribunaux d'instance appliquent souvent la procédure civile à des affaires criminelles faute de disposer des textes juridiques pertinents. Les juges de paix, souvent illettrés, pratiquent une justice ad hoc après avoir reçu l'ordre de ne plus tenir d'audiences. »

144. Le rapport a en outre révélé que le système judiciaire du Libéria n'avait pas reçu l'attention voulue au cours des deux dernières années. La MINUL estime que plus de la moitié des 300 juges de paix, dont la principale qualification est censée être une instruction élémentaire, sont en fait illettrés. Seulement trois des 130 *magistrates* sont des juristes. Les tribunaux de circuit sont dysfonctionnels et il est fréquent que des dossiers n'atteignent jamais le stade du procès. Les cas de vindicte populaire sont le résultat direct de la défiance envers la police, le système pénitentiaire, les investigations criminelles et le système judiciaire dans son ensemble. Les chefs qui appliquent le droit coutumier sous l'égide du Ministère de l'intérieur imposent de lourdes amendes, statuent sur des affaires criminelles qui ne relèvent pas de leur compétence et se rendent complices de pratiques de travail forcé. Vu les carences du système judiciaire, les entreprises sont contraintes d'éviter les tribunaux et de se tourner vers les hommes politiques et d'autres médiateurs traditionnels. Le fait que les entreprises doivent régler leurs litiges en dehors du système judiciaire a inévitablement augmenté le coût du contentieux. Un Libéria sans tribunaux capables de faire respecter les droits contractuels ne saurait attirer les investissements à long terme créateurs d'emplois dont le pays a maintenant désespérément besoin.

Observations générales

145. Les décideurs et praticiens qui œuvrent dans les secteurs des secours humanitaires, du développement et de la protection de la nature sont de plus en plus conscients des liens étroits qui unissent la réduction de la pauvreté, la réconciliation et la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit et la gestion durable des ressources naturelles. Cela est particulièrement vrai au Libéria, pays pauvre très endetté, dont l'économie de subsistance repose en grand partie sur les ressources

[3] Liberia: Resurrecting the Justice System.

naturelles, et dont la population compte 80 % de pauvres, vivant dans des zones rurales.

146. Compte tenu de l'histoire récente du pays, toutes les personnes avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu sont convenues que les sanctions de l'ONU ont contribué à stabiliser la situation au Libéria. En dépit des nombreux obstacles auxquels s'est heurtée leur application, les sanctions ont donc joué un rôle constructif. En revanche, nombreux sont ceux qui considèrent que l'extension manifeste de la pauvreté et de la misère, en particulier parmi les jeunes, risque de compromettre la consolidation du processus de paix et les efforts de reconstruction.

147. Les Libériens et les membres de la communauté internationale ont fait part de leurs vives inquiétudes concernant la fragilité et parfois l'instabilité de la situation sécuritaire et politique de la Côte d'Ivoire, craignant qu'un afflux soudain de réfugiés au Libéria n'aggrave la situation humanitaire du pays. Ces craintes sont liées à la présence de milliers de jeunes, dont beaucoup sont des anciens combattants qui n'ont pas participé au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, et sont chômeurs, oisifs et mécontents, ou encore, s'ils ont participé aux diverses étapes de ce processus et ont alors brièvement occupé un emploi rémunéré, n'ont pas depuis réussi à trouver de véritable emploi.

148. Divers donateurs et parties prenantes se sont également inquiétés de la lenteur des progrès économiques qui ont suivi le processus de paix en Sierra Leone, alors que, pendant cinq ans, des investissements, à hauteur de plusieurs milliards de dollars, ont été consacré à des activités dans le domaine de la paix et de la consolidation de la paix, des secours humanitaires et de l'aide au développement. En dépit de la levée des sanctions, le chômage s'accroît en Sierra Leone. Il en va de même de la pauvreté dans les zones rurales et urbaines, qui s'accompagne d'une dégradation de l'environnement et d'une désintégration sociale. Les investissements privés se sont généralement orientés vers les industries d'extraction. Cependant, avec ses milliers de jeunes démunis, mal nourris et sans emploi, souvent analphabètes, ou à demi analphabètes, la Sierra Leone ne peut guère être érigée en exemple.

149. Des membres de la population libérienne, de même que certains donateurs, sont de plus en plus préoccupés par les très grandes attentes des jeunes Libériens vis-à-vis du Gouvernement en ce qui concerne l'emploi et la fourniture de services sociaux. L'impression générale est que si le Gouvernement ne réussit pas à gérer ces attentes rapidement et de manière satisfaisante, cet échec pourrait porter un coup fatal au processus de consolidation de la paix et de relèvement économique. Des préoccupations sont également exprimées au sujet des capacités institutionnelles actuelles de la fonction publique et des services connexes du nouveau Gouvernement, pour ce qui est de gérer dans pratiquement tous les secteurs des opérations importantes nécessitant d'énormes mises de fonds. De nombreuses personnes font valoir qu'en dépit de l'exécution du GEMAP qui est en cours, et de la compétence technique et de l'intégrité des dirigeants politiques, les systèmes ne sont pas encore suffisamment fonctionnels, au niveau opérationnel, pour garantir le degré élevé de transparence et de responsabilité exigé par les donateurs et les partenaires du Libéria pour qu'ils continuent à apporter leur soutien au pays.

150. Pour « mettre de l'ordre dans sa maison », il faut que le Gouvernement libérien prenne des mesures draconiennes, et notamment réforme la fonction publique. Pour cela, il lui faut licencier des milliers de fonctionnaires. Dans un pays où le taux de

chômage dépasse déjà 80 %, mettre de nouveaux citoyens à la rue n'est pas une décision facile. Cependant, le programme de réforme ne pourra réussir qu'à ce prix. Il faut donc trouver d'urgence d'autres possibilités d'emploi pour stabiliser une situation qui pourrait être dangereuse.

151. Pour de nombreux Libériens interrogés par le Groupe d'experts, la levée des sanctions frappant le bois et les diamants devrait entraîner une nette augmentation des possibilités d'emploi dans les zones rurales, la multiplication d'activités économiques rémunératrices, l'amélioration de l'entretien des routes et le développement des transports, l'ouverture de l'accès aux marchés et aux services sociaux et, globalement, une augmentation des revenus. Cela montre bien le rôle prédominant de l'écosystème forestier dans la vie politique, économique et sociale du Libéria. Toutefois, de nombreux Libériens semblent ne pas comprendre que les forêts sur lesquelles ils fondent autant d'espoir ne peuvent apporter tous ces bienfaits. Ainsi qu'on l'a expliqué dans la section du rapport sur le secteur forestier, même en fonctionnant à pleine capacité, ce secteur n'apportera à l'économie que 80 millions de dollars (alors que le minerai de fer de Nimba peut procurer des recettes s'élevant à plusieurs milliards de dollars par an). Il est probable qu'au cours des trois prochaines années, le secteur forestier n'emploiera que 2 000 personnes, pour la plupart des jeunes qui ont probablement déjà un emploi de scieurs de long. Dans le même temps, les forêts se dégradent du fait du déboisement anarchique qui est pratiqué pour étendre les surfaces cultivées ou les plantations d'hévéas, d'activités de sciage en long non contrôlées, de l'exploitation minière, ou encore du déboisement qui vise simplement à récupérer des terres. Ces différentes activités ont entraîné la disparition de vastes étendues forestières, tandis que les forêts qui demeurent sont morcelées ou abîmées. De ce fait, il sera difficile au secteur forestier de fournir les emplois et les recettes évoqués ci-dessus.

Recommandations

152. Le Groupe recommande que le Gouvernement libérien et ses partenaires internationaux :

– Donnent la priorité aux mesures contribuant à ouvrir l'accès aux marchés et aux services sociaux dans les grands centres urbains, dans tout le pays. Investissent massivement dans la construction et la remise en état de routes et de ponts permanents qui contribueront grandement à accroître les moyens de subsistance des populations rurales, tout en créant des emplois, et en offrant des possibilités de formation et en procurant des revenus à des milliers d'habitants;

– Développent en priorité et d'urgence le capital humain du Libéria, en multipliant les programmes de formation accélérée visant à accroître la capacité des pauvres de tirer parti des possibilités économiques, en développant leur niveau d'éducation et leurs compétences, et en améliorant leur état de santé. Dans un pays où le taux d'analphabétisme dépasse 70 %, le Gouvernement doit intensifier les actions qu'il mène au niveau international pour attirer les Libériens de la diaspora, éduqués, expérimentés et dotés de compétences professionnelles, afin qu'ils rentrent au pays et participent à ces programmes;

– Prennent des mesures énergiques pour garantir la gestion durable des ressources naturelles, en particulier des forêts, compte tenu de leur importance

pour l'économie et la vie sociale et culturelle des Libériens. Tous les principaux acteurs du relèvement et, au premier chef, d'une part, les investisseurs privés, les organisations non gouvernementales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et leurs partenaires au niveau de l'exécution, et, d'autre part, les collectivités et les dirigeants locaux, doivent s'employer activement, avec l'aide nécessaire, à intégrer les considérations environnementales dans les diverses activités visant à aider les Libériens à gagner leur vie et dans leurs différentes interventions, dans tous les secteurs.

Interdiction de voyager

153. Le Conseil de sécurité a imposé des sanctions à l'encontre des personnes « fournissant un appui financier ou militaire à des groupes rebelles armés » et à ceux qui font peser une menace sur la paix et la stabilité régionales [résolution 1521 (2003), par. 2 et 4 a)]. Les sanctions interdisent de voyager à 85 personnes, parmi lesquelles d'importantes personnalités et leur conjoint, associés à l'ex-Président Taylor.

154. La récente arrestation de Taylor n'altère pas fondamentalement les raisons qui ont motivé l'interdiction de voyager. Ce sont les craintes pour la sécurité régionale que suscite la tenue du procès à Freetown (Sierra Leone) qui sont à l'origine de la proposition de transférer le procès à la Cour de La Haye.

Violations

155. Le 16 janvier 2006, Mohammed Salame s'est rendu par avion du Liban en République centrafricaine, en utilisant son passeport libanais. M. Salame s'était déjà rendu au moins une fois en République centrafricaine, le 28 novembre 2004.

156. Le 8 mars 2006, Ali Kleilat s'est rendu par avion du Liban à Paris, première étape de son voyage, en utilisant son passeport libanais. Le 17 mars, la police néerlandaise l'a arrêté pour trafic de voitures volées. Lors de son arrestation, il avait en sa possession une somme de 3 millions d'euros et une petite quantité de cocaïne. Kleilat a été condamné à une peine de quatre ans de prison, et les autorités s'efforcent en outre de récupérer 1,3 million d'euros à titre de sanction administrative. Il est à noter que Kleilat possédait un Boeing 727 (enregistré sous le n° 3D-JNM) qu'utilisait Taylor (voir S/2004/396, par. 61 et 62). Kleilat et Mohammed Salame ont également utilisé cet avion dans toute l'Afrique en 2003.

157. Selon diverses sources, Benjamin Yeaten se trouve à Lomé (Togo), où il réside à proximité d'une caserne de l'armée.

158. Le 30 mars 2006, Charles (Chuckie) Taylor fils, a été arrêté à Miami (États-Unis d'Amérique) pour avoir fait de fausses déclarations dans sa demande de passeport américain (il avait omis de mentionner qu'il était le fils de Charles Taylor). Il était arrivé par avion de la Trinité.

159. Certaines personnes dont le nom figure sur la liste des personnes frappées par l'interdiction de voyager se plaignent régulièrement, demandant le droit de se défendre contre les accusations portées contre elles, et donc de savoir qui sont ceux qui les accusent et quels sont les chefs d'accusation. Une des retombées imprévues de l'interdiction de voyager a été de constituer, parmi certaines des personnes figurant sur la liste, un groupe uni par un sentiment d'injustice.

Conclusions et recommandations

160. Il est très difficile de contrôler les voyageurs dans les aéroports et le long des frontières des pays d'Afrique de l'Ouest du fait de l'absence d'infrastructures et du manque d'informations relatives à l'interdiction de voyager, auxquels s'ajoutent la corruption et la porosité des frontières. Il est donc probable que d'autres personnes que celles qui ont été mentionnées ci-dessus ont violé l'interdiction de voyager. Aucun pays n'a volontairement informé le Comité des sanctions de violations de l'interdiction de voyager. Par ailleurs, on ne sait pas bien si les pays ont mis des systèmes de contrôle en place pour déceler les violations.

161. Les pays devraient donc, au moins une fois par an, envoyer un rapport au Comité décrivant les enquêtes menées ainsi que toutes violations de l'interdiction de voyager.

Aviation civile

162. Un seul avion figure actuellement sur les registres d'immatriculation de l'aviation civile du Libéria. Il s'agit d'un Tristar (A8 AAB), immatriculé par International Air Services (IAS) des Émirats arabes unis. Un deuxième avion, (A8 AAA), a été radié des registres le 12 février 2006 par l'Aviation civile libérienne pour des raisons techniques. En 2004, la compagnie Avient, établie au Royaume-Uni, a effectué des vols sur des avions appartenant à African International Airways et Silverback Cargo Freighters, en utilisant l'indicatif d'appel d'IAS. Le personnel d'IAS prétend avoir demandé à Avient de cesser d'utiliser cet indicatif d'appel. Toutefois, Avient a réglé à IAS des redevances convenues à l'avance pour l'utilisation de l'indicatif. Avient a fourni au Groupe d'experts des exemples de manifestes ainsi que les données relatives à tous les vols effectués et a proposé de communiquer tous les documents relatifs à ces vols. Il est à noter qu'aucune donnée relative à des livraisons d'armes n'a été trouvée[4].

Passeports libériens

163. Le Ministère des affaires étrangères a l'intention d'émettre de nouveaux passeports à lecture optique, contenant des données biométriques. Aucun marché n'a encore été passé pour la confection de passeports ordinaires ou diplomatiques mais, compte tenu des informations dont il a été fait état dans les précédents rapports, il est à craindre que des milliers de passeports aient été obtenus frauduleusement.

Embargo sur les armes

La situation au Libéria

164. De janvier à mars 2006, M. Jean Kranso, du City College of New York et de Yale University, a effectué un sondage d'opinion sur les activités de la MINUL au Libéria. Compte tenu de l'état du réseau routier, le sondage a principalement porté sur les zones côtières. Les entretiens réalisés auprès d'environ 800 Libériens révèlent que la plupart d'entre eux ont une opinion très positive de la MINUL et

[4] Dans le passé, l'emprunt d'indicatifs d'appel a été utilisé pour empêcher et compliquer le repérage des vols effectuant des livraisons illégales d'armes. Par ailleurs, IAS et Silverback Cargo Freighters figurent sur la liste des compagnies aériennes qui font l'objet d'une interdiction de vol au sein de la Communauté.

apprécient vivement sa présence au Libéria. Cependant, même dans le comté de Montserrado et dans les autres comtés proches de Monrovia, un pourcentage important de la population (32 %) estime que le processus de désarmement n'a obtenu que des résultats moyens ou médiocres, en relevant que la MINUL n'a pas complètement désarmé le pays, et qu'il subsiste des rebelles armés dans la plantation d'hévéas de Guthrie et dans la forêt de Belle, dans les comtés de Gbarpolu et de Lofa.

165. Le Groupe juge inquiétant que des anciens combattants, en nombre indéterminé, aient probablement conservé leurs armes, ne serait-ce que pour se protéger. Dans le cadre du projet du PNUD « Armes contre développement » qui a été lancé en janvier 2006 et qui a pris fin en mai 2006, 38 fusils ont été remis à la faveur d'une dérogation spéciale (voir annexe VII). De l'avis du Groupe d'experts, le chiffre serait peut-être plus élevé si une incitation plus directe était offerte aux anciens combattants pour qu'ils remettent leurs armes.

166. Dans le même temps, la MINUL a pu récupérer 54 fusils AK 47 et quatre mitrailleuses légères (annexe VIII). Heureusement, compte tenu de l'humidité du climat, il est probable qu'avec le temps les armes enterrées finiront par se dégrader au point de devenir inutilisables.

Recommandations relatives à l'embargo sur les armes

167. Le Groupe recommande que l'embargo sur les armes soit maintenu jusqu'à la fin de la période de formation de l'armée libérienne et, qu'en cas de levée de l'embargo, celle-ci ne soit pas applicable aux acteurs non étatiques.

Réintégration

168. Le 30 mars 2006, le nombre d'anciens combattants inscrits dans les programmes de réintégration ou ayant terminé les programmes s'élevait à 65 893, sur un total de 101 874 anciens combattants susceptibles de bénéficier de possibilités de réintégration à court terme. Il reste donc 35 985 anciens combattants à réintégrer. Les effectifs sont particulièrement nombreux (de 2 000 et 6 000) dans les comtés de Nimba, de Grand Gedeh, de Montserrado, de Bomi et de Bong. Or il s'agit de régions situées entre les frontières et la capitale, qui sont les plus instables du Libéria.

169. Le programme de réintégration se heurte à une grave difficulté qui est que les anciens combattants prêtent leurs cartes d'identité à d'autres membres de la communauté, tels que leurs enfants ou leurs proches. Dans la plupart des projets agricoles, les anciens combattants s'inscrivent mais ne se présentent pas. Pour ce qui est des programmes d'enseignement classique, ils ont le plus souvent laissé leurs enfants ou leurs jeunes frères et sœurs suivre les cours à leur place.

170. Dans d'autres cas, les détenteurs de cartes d'anciens combattants ont préféré se livrer à une activité plus rémunératrice telle que la mine ou le gemmage des hévéas. Souvent, ils ne sont présentés qu'une fois par mois pour recevoir leur allocation de subsistance et la partager avec leurs proches et les personnes qui les avaient remplacés.

171. Il semble bien que certains anciens combattants ont vendu leurs cartes. Certains ont également demandé que l'on modifie leur nom car beaucoup avaient initialement utilisé leur nom de guerre et y ont ensuite renoncé.

172. D'une façon générale, l'agriculture ne suscite que très peu d'intérêt et par conséquent, le taux de participation aux projets agricoles est très faible. De fait, dans les profils initiaux, 56 % des bénéficiaires ont déclaré qu'ils aimeraient suivre une formation professionnelle, 42 % un programme d'enseignement classique, tandis que 2 % seulement s'intéressaient à l'agriculture. La question de la propriété foncière pose également un problème que l'on ne saurait négliger. Le Groupe d'experts partage le point de vue du représentant résident du PNUD, selon lequel la plupart des anciens combattants considèrent que l'agriculture vient compléter la formation professionnelle mais ne constitue pas une compétence en elle-même. Une solution pourrait être de recruter des anciens combattants pour fournir des services sociaux répondant à un besoin particulier de la collectivité.

Les nouvelles forces armées libériennes

Situation actuelle

173. La réforme des forces armées du Libéria est mise en œuvre par la société Dyncorp. Selon Dyncorp, elle prendra trois ans et coûtera 95 millions de dollars. Le Groupe d'experts a examiné la situation du camp Schieffelin et a constaté que des progrès suffisants avaient été réalisés en ce qui concernait les casernes et l'arsenal où les armes et les munitions seront entreposées séparément.

174. Pour recruter 2 000 soldats, Dyncorp conduira des entretiens avec environ 10 000 candidats. Des enquêtes seront ensuite menées pour déterminer si les recrues se sont rendues coupables de violations des droits de l'homme ou ont un casier judiciaire. Il a été difficile de trouver des candidats qualifiés compte tenu du niveau d'enseignement généralement bas, que les recrues tentent de dissimuler en présentant de faux diplômes.

175. Les premières séances de formation, qui seront menées avec des armes importées, devraient avoir lieu dans le courant de l'été 2006. Le Ministère de la défense est convenu que l'embargo sur les armes devrait être levé à la fin de la période de formation, une fois que l'entreposage des armes et des munitions sera assuré, mais que l'embargo ne serait pas levé pour les acteurs non étatiques. Selon Dyncorp et les autres intervenants, il ne serait pas nécessaire de lever l'embargo avant la fin de l'année 2006.

176. Le Ministère est également convenu que les forces armées du Libéria ne devraient pas être chargées du maintien de l'ordre et que leur rôle devrait être défini par la Constitution.

177. Les conditions d'emploi des membres des forces armées sont les suivantes : après une année probatoire, un soldat recevra une solde de 90 dollars par mois, ainsi qu'un logement et de la nourriture pour sa famille. Un nouveau régime de retraite est également mis en place. Les salaires seront versés directement sur des comptes ouverts dans une banque installée dans le camp afin d'éviter les abus de la situation antérieure dans laquelle les gradés contrôlaient (et détournaient) la paie.

Police

178. Comme les forces armées, la Police nationale du Libéria a du mal à trouver des recrues qualifiées. Ces difficultés sont aggravées par le fait que la police ne peut offrir des prestations et des rémunérations comparables à celles des forces armées. Monrovia est une ville relativement chère et le salaire de 60 à 90 dollars par mois

que perçoivent les officiers de police ne permet pas de faire vivre une famille, ce qui encourage encore la corruption.

179. Le Directeur de la police et le Ministre des affaires intérieures sont tous deux d'avis que la police a besoin d'armes pour combattre la criminalité dans la ville, et en particulier les vols à main armée. À ce propos, le Groupe d'experts présente les propositions suivantes :

Les armes devront être réservées à une unité d'appui de la police qui fournirait un appui armé au besoin;

La police devrait être équipée d'armes et de munitions pouvant être identifiées de sorte que leur emploi puisse être relié à l'agent à qui elles avaient été attribuées initialement;

Une unité des affaires intérieures pourrait être créée au sein de la police, avec des pouvoirs suffisants pour enquêter sur les cas d'abus et de corruption;

La possibilité d'utiliser des armes non létales devrait être étudiée.

Recrutement

Situation générale à l'intérieur du Libéria et aux frontières

180. En matière de paix et de sécurité, quatre problèmes principaux se posent actuellement au Libéria :

a) Le premier problème est celui de la présence de « chasseurs » qui viendraient du comté de Nimba et ont maintenant pénétré dans la région de Voinjama et de Kolahun, dans le comté de Lofa proche des monts Wologizi. Ces chasseurs seraient de 70 à 200 et armés de fusils mais, à en croire certaines sources, il est fort probable qu'ils possèdent également des armes automatiques. Selon ces sources, ils viendraient en général du comté de Nimba et seraient en mouvement depuis 2003. Les observateurs de la MINUL ont noté qu'ils avaient l'air très fatigués et faiblement motivés. Toutefois, leur présence dans le comté de Lofa peut créer des tensions;

b) Le second problème concerne un différend foncier entre les groupes ethniques des Mandingo et des Gio à Saniquelli et à Ganta, dans le comté de Nimba. Bien que ce différend ne porte que sur une petite parcelle (le Ministère des affaires intérieures indique qu'il s'agit d'un terrain de 12 hectares, situé à un emplacement stratégique, le long de la route), il peut être déstabilisateur. Les manifestations qui ont eu lieu à Monrovia en octobre 2004 ont éclaté à la suite d'un différend sur la question de savoir si une petite parcelle appartenait ou non à un Mandingo;

c) Le troisième problème concerne le gemmage illégal pour la récolte de caoutchouc qui a été à l'origine de désordres avec coups de feu, dans la région de la plantation de Cocopa, au sud de Ganta, dans le comté de Nimba, au début du mois de mai 2006. Depuis près de trois ans, les plantations d'hévéas de Guthrie et de Sinoe sont occupées par d'anciens combattants. Les actions menées depuis la guerre pour les déloger sont restées sans effets. Les anciens combattants ne veulent pas quitter la plantation car elle leur procure des revenus. Selon le rapport de la MINUL, les anciens combattants vendent leur caoutchouc à la société Firestone. Une descente effectuée par la MINUL pour trouver des armes n'a rien donné.

Cependant, le risque du maintien d'un escadron d'anciens combattants organisé, refusant d'obéir à la loi, demeure un problème;

d) Selon d'autres renseignements communiqués au Groupe, mais qui n'ont pas été confirmés par des faits, il est possible que des opérations de recrutement organisées pour la Côte d'Ivoire soient actuellement menées au Libéria.

Problèmes causés par la présence de Charles Taylor en Sierra Leone

181. Après le transfert de Charles Taylor à Freetown, des contacts ont été établis entre ses partisans pour étudier la possibilité de le libérer de prison.

Annexe I

Réunions et consultations

Belgium

European Commission — West Africa Division

Permanent Representatives of France, Sweden and the United Kingdom to the European Union

Antwerp Diamond High Council

World Diamond Council

France

Government

Ministry of Foreign Affairs

Bilateral and multilateral agencies

UNDP

WFP

UNHCR

ICRC

UNICEF

Diplomatic

Ukraine

Liberia

Government

Ministry of Agriculture

Ministry of Finance

Ministry of Commerce and Industry

Ministry of Foreign Affairs

Ministry of Defense

Ministry of Lands, Mines and Energy

Ministry of Post and Telecommunications

National Port Authority

Central Bank of Liberia

Bureau of Maritime Affairs

National Investment Commission

Forestry Development Authority

Liberia Petroleum Refinery Corporation

Budget Bureau

Auditor General

Chairperson, Governance Reforms Commission

Chairperson, Contract and Monopolies Commission

Liberia Telecommunication Corporation

Diplomatic

Guinea (Consular)

France (Humanitarian Attaché, Consular Attaché)

United States of America

United Kingdom

Bilateral and multilateral agencies

UNDP

UNEP

UNMIL

European Commission

International Crisis Group

Danish Refugee Council

Peace Winds Japan

Liberia Forest Initiative

Conservation International

Fauna and Flora International

Sustainable Development Institute

Green Advocates

Private sector

Ana Woods

Bivac International

Liberian Timber Association

West Oil Investments Inc.

Monrovia Oil Transport Corporation

Aminata & Sons

Lonestar Communications Corporation

CellCom

Mano River Resources

Sierra Leone

Multilateral and bilateral agencies

Special Court of Sierra Leone

United Nations Integrated Office in Sierra Leone/UNAMSIL

Private sector sources

Sweden

Secretary of State for Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs

Swedish International Development Agency

Uppsala University, Department of Peace and Conflict

United Kingdom

Bilateral and multilateral agencies

Royal Institute of International Affairs

Global Witness

Bank of England

International Organisations Department

Foreign and Commonwealth Office

Save the Children (UK)

Private sector sources

De Beers

Belgium

Antwerp Diamond High Council

World Diamond Council

United Nations

Department of Political Affairs

Interpol Liaison Office

Permanent Missions

France

Nigeria

United States of America

Government

US Forest Service

US State Department

US Treasury

Bilateral and multilateral agencies/institutions

Conservation International

Human Rights Watch

International Crisis Group

Japanese International Cooperation Agency

World Bank

International Monetary Fund

United Kingdom

Department for International Development

Global Witness

Annexe II

Projet de contrôle interne des ventes de diamant au Libéria

Annexe III

2. AMA Mining Site latitude 07°38.17’ north, longitude 10°34.29 west

Annexe IV

Recettes fiscales du Gouvernement du Libéria

Annexe V

Département des recettes publiques
Ministère des finances
Recettes maritimes perçues

Annexe VI

Section VII du contrat entre le Registre maritime et commercial du Libéria (LISCR) et le Gouvernement du Libéria

Annexe VII

Annexe VIII

Armes et munitions récupérées

Annexe IX

Groupe d’experts sur le Libéria

Contents of Weapons Collection Box in Foya, Lofa County